

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT : M. DENIS BERGERON, commissaire responsable

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉLIORATION DE LA ROUTE 389
ENTRE BAIE-COMEAU ET MANIC-5
PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 18 novembre 2015 à 19 h
Salle des Chevaliers de Colomb
10, rue Roméo-Vézina
Baie-Comeau

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2015	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU COMMISSAIRE RESPONSABLE.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
VILLE DE BAIE-COMEAU.....	4
M. Claude Martel	
CHAMBRE DE COMMERCE DE MANICOUAGAN.....	20
Mme Nancy Leblanc	
INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT MANICOUAGAN	
CORPORATION DE GESTION DU PORT DE BAIE-COMEAU.....	24
M. Marcel Furlong	
REPRISE DE LA SÉANCE	
ORGANISME DE BASSINS VERSANTS MANICOUAGAN.....	33
M. Normand Bissonnette	
SOCIÉTÉ D'EXPANSION DE BAIE-COMEAU.....	41
M. Paul Joncas	
AUTO-CAM BAIE-COMEAU, GARAGE PIERRE LAVOIE, VISION CHRYSLER, CARREFOUR BAIE-COMEAU.....	49
M. Jacques Bérubé	
M. Pierre Lavoie	
ASSOCIATIONS TOURISTIQUES RÉGIONALES DE MANICOUAGAN ET DUPLESSIS.....	56
Mme MariePier Paquet	
DROIT DE RECTIFICATION	
M. Michel Bérubé.....	61
M. André Bernatchez et	
M. Jean Hardy.....	65
MOT DE LA FIN.....	67

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2015
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU COMMISSAIRE RESPONSABLE

5 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Alors mesdames et messieurs bonsoir.

10 Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic-5 par le ministère des Transports. Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet au moyen de la webdiffusion audio en direct.

15 Alors je vous demanderais s'il vous plaît de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques pour les besoins de la quiétude de notre audience.

20 Alors je me présente, mon nom est Denis Bergeron et je suis le commissaire responsable de cette Commission d'enquête qui doit réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe qui m'accompagne dans mes travaux, madame Laurence Morin-Rivet et madame Catherine Plasse. À l'arrière de la salle, notre coordonnatrice madame Anne-Lyne Boutin.

25 Et nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec, composée de monsieur Daniel Buisson, responsable de l'organisation technique et de la logistique, et de monsieur Jean Métivier, responsable de la sonorisation. Et je souligne également la contribution de monsieur Pierre Dufour du Bureau d'audiences publiques qui est chargé de la webdiffusion des séances.

30 Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Denise Proulx qui est notre sténographe officielle. La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine dans les centres de documentation et par accès Internet aux centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du Bureau d'audiences publiques.

35 Alors je vous rappelle que nous avons tenu les 20, 21 et 22 octobre derniers la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

40

Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

45 Alors le déroulement de la séance est le suivant! Nous demandons aux personnes qui ont fait connaître, avant le 3 novembre dernier, leur intention de faire une présentation verbale et dont la présentation est prévue pour ce soir de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait. Cela afin d'aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

50 Le temps alloué pour chaque présentation sera de quinze (15) minutes. Au besoin j'échangerai avec les présentateurs des mémoires afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

55 Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle, et ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre, et elles disposeront de dix (10) minutes pour leur présentation.

60 Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

Sept (7) présentations sont prévues à l'horaire de ce soir.

65 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées et elles sont disponibles dans le site Web du BAPE et elles sont aussi contenues dans un document qui est disponible à l'accueil si vous souhaitez le consulter.

70 Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes; certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux, et je me réserve bien évidemment le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

75 Je souhaiterais également vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. Je vous rappelle qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera toléré au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

80 Je vous souligne que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa

présentation. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées mais bien de corriger des données erronées.

85 Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres ou de durée, ou de toute autre donnée ou événement précis.

90 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance pour intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels, et les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine.

95 La Commission d'enquête pourrait, au besoin, demander au promoteur de venir répondre à ses questions après la présentation de vos mémoires.

100 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la Commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la Commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation et dans le site Web du Bureau d'audiences publiques et pourront être consultées gratuitement par Internet aux centres de consultation régionaux.

105 La Commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'étude.

Le rapport de la Commission sera remis au ministre au plus tard le 4 février 2016 et, par la suite, le ministre disposera de soixante (60) jours pour le rendre public.

110 Parallèlement à cette partie d'audience publique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux (2) rapports que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres.

115 La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres.

Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront disponibles dans les centres de documentation ainsi que sur le site Web du BAPE et pourront être

120 consultés par Internet aux centres de consultation régionaux; l'adresse des centres est disponible à l'arrière de la salle.

Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la Commission sera rendue publique et accessible à la consultation publique.

125 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

130 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible sur les chaises et de nous le remettre avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle, et je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

135

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
VILLE DE BAIE-COMEAU**

140 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Alors nous allons maintenant débiter les présentations et j'inviterais monsieur Claude Martel, maire, de venir présenter le mémoire pour la ville de Baie-Comeau.

145 Bonsoir monsieur Martel.

PAR M. CLAUDE MARTEL :

150 Bonsoir madame, bonsoir monsieur. Ça fait plaisir d'être ici. Je sais pas si vous m'entendez bien, mon timbre de voix n'est pas tellement fort, ça va?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Nous vous entendons bien.

155

PAR M. CLAUDE MARTEL :

Je vais essayer de parler plus fort un peu.

160 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Peut-être vous rapprocher un peu du micro pour faciliter les choses.

165 **PAR M. CLAUDE MARTEL :**

OK. Est-ce que ça va, là?

170 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Numéro 1. Nous vous écoutons.

175 **PAR M. CLAUDE MARTEL :**

Simplement rappeler que je suis maire de la ville de Baie-Comeau. J'ai été maire de 94 à 2002 et de 2013 à aujourd'hui. Je suis préfet également de la MRC Manicouagan.

180 Puis un point peut-être important, je suis membre de l'Assemblée des partenaires concernant le Plan Nord ou la Société du Plan Nord qui donne avis au ministre concernant les grandes orientations de la Société du Plan Nord. Voici!

185 Vous avez reçu copie du mémoire, je ne me propose pas de le lire, parce que quinze (15) minutes ne seraient pas suffisantes, je vais donc, si vous me permettez, le résumer rapidement.

190 D'abord vous présenter ma ville et la MRC. Vous dire simplement que Baie-Comeau est à la porte d'entrée du Nord québécois, ce qu'on appelle la fameuse route 389, le sujet qui vous intéresse ce soir.

195 Baie-Comeau est également la ville-centre du territoire de la MRC Manicouagan qui compte sept (7) municipalités rurales, quatre (4) du côté ouest, 3 du côté est.

Baie-Comeau, vous l'avez constaté ici si vous êtes venus en auto, est un peu aussi située au carrefour de la 138 puis le 389, en plus d'être reliée au grand réseau maritime par son port de mer. Parce que sur le port de mer, j'aurai l'occasion d'en parler plus loin, on retrouve également sur le port de mer un bateau-rail qui relie la section de Baie-Comeau à la rive sud vers les grandes villes. D'ailleurs le parc industriel, j'aurai l'occasion de l'expliquer, est relié par un rail également.

Disons, comme mise en contexte, que la ville de Baie-Comeau est en attente depuis des années, simplement pour vous dire que ce projet de rattacher le parc industriel de la ville de Baie-

200 Comeau qui se situe dans le secteur des deux (2) exils, Hauterive et Baie-Comeau, regroupés en 1982, déjà en 82, on parlait de déboucher le parc industriel sur la 389 existante.

205 On apprend aujourd'hui que le ministère a une intention encore d'aller plus loin, c'est-à-dire de revoir les kilomètres 0-22, de faire en sorte que cette route puisse permettre aux gens de l'utiliser plus rapidement, avec beaucoup moins de courbes, parce que c'est une route quand même, si vous avez eu l'occasion d'en faire juste un bout jusqu'à Manic-2, présente des courbes et un tracé dangereux.

210 Simplement aussi pour vous dire que la ville de Baie-Comeau a été, dans le passé, très active. D'ailleurs dans les années 98, déjà elle cristallisait son intention de se relier à la 389. La Ville allait encore plus loin en érigeant une immense affiche où elle indiquait qu'effectivement, cette route était la route qui reliait le Québec au Labrador, Terre-Neuve-et-Labrador. Cette route va retrouver, dans les faits, la route 500 et 510 qu'on appelle.

215 Ce qui nous intéresse un peu plus ce soir, c'est le 0-4 kilomètres. Le 0-4 kilomètres, il est dans le cœur du parc industriel de la ville de Baie-Comeau. Ce parc industriel est débuté.

220 C'est évident que le 0-22 kilomètres nous semble une solution économique pour le MTQ. Cependant, le 0-4 kilomètres pénètre notre parc, indépendamment, c'est-à-dire est incontestablement relié à notre développement futur.

225 Ce parc est relié, comme j'ai dit tout à l'heure, au port de mer par une voie ferroviaire, une voie qui, d'ailleurs en passant, a été subventionnée par le gouvernement du Québec, parce qu'il y a sur le port une société qui opère qui s'appelle SOPOR, composée de trois (3) actionnaires, ces trois (3) actionnaires sont la Ville de Baie-Comeau, le CN et le ministère des Transports. C'est eux qui voient à la manutention sur le quai, qui voient à embarquer la marchandise sur le bateau-rail, ce qu'on appelle ici dans le milieu COGEMA, qui s'en va retrouver après ça le chemin de fer du CN pour partir vers Montréal, Toronto et compagnie.

230 Vous comprendrez donc que c'est un atout industriel incontournable.

235 Disons que l'entrée de la 389, c'est un atout incontournable, comme je viens de dire, à cause du développement de notre parc industriel. À l'heure actuelle, notre région vit une difficulté économique, je pense que vous le savez; les grandes compagnies, l'aluminerie ici, il y a quelques années, possédait deux mille deux cents (2200) travailleurs, aujourd'hui on parle de neuf cents (900) travailleurs. L'usine à papier, on y retrouvait quatre (4) machines à papier, il en reste deux (2) aujourd'hui. Le milieu industriel a été fragilisé.

240 La Ville s'oriente donc vers des efforts grandioses pour développer ce parc industriel. D'ailleurs un promoteur a levé la main dernièrement, Mason Graphite pour s'installer dans le parc industriel. On parle d'un investissement de cent quinze millions (115 M\$) et d'une centaine d'emplois. C'est un projet qui, d'après nous, s'inscrit d'abord dans la politique du Plan Nord, parce que Baie-Comeau fait partie de la stratégie du Plan Nord, elle est située au 49^e parallèle. D'ailleurs c'est ce qui fait que le ministre m'a nommé partenaire avec l'Assemblée des partenaires sur la Société du Plan Nord.

245 Vous comprendrez que c'est un projet qui est important pour la ville de Baie-Comeau et pour le gouvernement du Québec.

250 Disons que la proposition du MTQ, pour nous, c'est une menace évitée. Une menace parce que, juste pour vous donner la géographie, quand on est à Manic-2 puis on s'en vient vers Baie-Comeau, mais au moment où je vous parle, il y a deux (2) possibilités : soit garder le vieux tracé qui va rejoindre la 138 pas loin d'ici ou la voie de contournement qui a été faite il y a plusieurs années. D'ailleurs j'étais maire à ce moment-là, membre de la MRC. Nous avons poussé ce projet. C'est un projet qui, lui, s'en va vers l'ouest, afin d'éviter que les camions de bois passent dans la ville.

255 À ces années-là, la compagnie Kruger installait une scierie à Ragueneau, un village qui se situe à à peu près vingt-cinq (25) minutes d'ici, vingt-cinq (25) à trente (30) minutes d'ici. Ça fait que les camions lourds circulaient dans la ville, constituaient un danger.

260 Ça fait qu'il avait été convenu de faire une voie de contournement. Cette voie opère toujours, permet donc aux vannes lourdes d'éviter la ville. Le danger qu'on y voyait, c'était que le ministère choisisse cette voie pour déboucher la 389. À ce moment-là, vous comprendrez que Baie-Comeau aurait perdu son attachement à la 389 et les activités économiques reliées aux déplacements des touristes, des camionneurs qui passent en ville, si on exclut quand même les camions lourds pour lesquels on avait construit cette route.

265 Une des problématiques, je pense que quand vous allez lire notre mémoire, vous allez comprendre que pour la ville de Baie-Comeau, s'attacher à la 389, c'est incontournable. Que la route reste là, qu'elle ne bouge pas aujourd'hui, la ville de Baie-Comeau avait prévu, dans les années quatre-vingt-dix, de s'attacher à cette route, à cause de la configuration.

270 La grande question ce soir qu'il nous reste à poser, c'est de savoir ce que le MTQ envisage faire avec la vieille route. Parce que cette vieille route, d'après nous, pourrait continuer à être utilisée, parce que les employés d'Hydro-Québec, les installations d'Hydro-Québec peuvent opérer par cette route, et c'est beaucoup plus avantageux. Ils sont situés face à cette route.

275 D'ailleurs, on retrouve des lacs, des villégiateurs installés le long de cette route, et la ville de Baie-Comeau entretient deux (2) de ces lacs, le lac Fer à Cheval et le lac Couillard où les

280 équipements de la ville, le matin, l'hiver quand il y a deux pouces (2 po) de neige, ils sont présents régulièrement à tous les jours vers ces endroits. Donc il y a des grosses chances que cette route serve encore, soit utilisée.

Ce qu'on préconiserait à ce moment-là, ce serait peut-être des mesures d'atténuation pour les commerçants du Secteur-Est. J'apporte un bémol concernant les commerçants!

285 Dans mon esprit, je ne pense pas que le changement de voie vienne toucher l'ensemble des commerçants du Secteur-Est. Je vois pas comment ça peut déranger le centre d'achats qui n'est pas loin d'ici.

290 Ça peut certainement toucher dépanneurs et restaurants situés sur l'intersection. Là encore, faudrait-il voir si les gens arrêtent à ces restaurants avant de monter vers Fermont. Il y a des vendeurs d'automobiles aussi. Est-ce que le fait de déplacer le gros du trafic vers le centre-ville dérangerait les vendeurs automobiles, je vous laisse trouver la réponse.

295 Cependant, je pense que le ministère pourrait maintenir cette route et, pour répondre un peu aux appréhensions des commerçants situés à la sortie de cette route, il serait peut-être possible de penser à un carrefour giratoire, à la rencontre des deux (2) routes, la nouvelle et la vieille 389, pour faire en sorte que les gens qui vont arriver de Fermont puissent avoir un choix facile, un choix qui pourrait être indiqué, où on permettrait même l'annonce de commerces, pour atténuer un peu ce déplacement.

300 Personnellement, je crois pas que ça aura un effet néfaste, mais écoutez, vous aurez l'occasion d'entendre le point de vue contraire.

305 Si vous me permettez, en conclusion, je vais revenir un peu au rapport que vous avez reçu, je vais m'en tenir un peu à ce qu'on vous dit ici!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, point 3, 1^{re} ligne, «Dans le but...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 11, point 3, dernière ligne, «... de la route 389.»)

310 Il y a un élément que vous allez voir dans le rapport que j'ai esquissé un peu, c'est que c'est une route qui est dangereuse. C'est une route à l'heure actuelle que quand il y a des accidents, c'est la ville de Baie-Comeau, avec une entente avec la MRC, qui opère avec des pinces de désincarcération. On doit se déplacer sur cette route.

315

C'est considérable comme frais au niveau des équipements, au niveau des équipes d'hommes. On doit demander à des équipes de quitter une des casernes pour se déplacer avec un minimum de cinq (5) hommes constamment.

320 Ça fait que vous comprendrez que l'amélioration du tracé va faire en sorte qu'on va peut-être éviter un nombre considérable d'accidents.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, point 4, 1^{re} ligne, «L'ancien tracé...»)

325 **FIN DE LA LECTURE (Page 11, point 4.3, 3^e ligne, «... solution technique...»)**

Afin d'améliorer la fluidité du trafic vers le Secteur-Est.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, point 4.4, 1^{re} ligne, «Bénéficier...»)

330

FIN DE LA LECTURE (Page 11, point 4.4, 2^e ligne, «... du Secteur-Est...»)

335 De plus, le MTQ devrait réfléchir sérieusement à un plan de sécurité, en collaboration avec la ville de Baie-Comeau, comme je viens de vous expliquer. Il y a des répercussions énormes sur nos budgets.

Ça résume grosso modo ce qui est contenu dans notre mémoire.

Je sais pas si vous avez des questions sur ce qu'on vous présente!

340

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

345 Je vous remercie de votre présentation, monsieur Martel, puis effectivement, on a quelques questions à vous poser, quelques précisions à vous demander en lien avec le texte que vous nous avez déposé.

Vous l'avez abordé, vous intervenez en cas d'urgence, vous êtes sollicités comme équipe de premier intervenant lorsqu'il y a un accident sur la 389.

350

PAR M. CLAUDE MARTEL :

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

355

Est-ce que vous pourriez nous expliquer un peu plus en détail l'obligation que vous en avez?
Est-ce que c'est la Sécurité publique?

C'est quoi les obligations de la municipalité d'intervenir lorsqu'il y a un accident?

360

PAR M. CLAUDE MARTEL :

Bon d'abord, ça s'inscrit dans le schéma des risques d'incendie qu'on appelle, la couverture des risques. C'est une entente avec la MRC.

365

La Ville possède deux (2) équipements de pinces de désincarcération, un équipement mobile dont la MRC contribue financièrement. Mais c'est l'équipe de pompiers de la ville de Baie-Comeau, parce qu'au niveau du service policier maintenant, c'est la SQ qui donne ce service, il n'y a plus de service municipal comme il y avait avant les années, je dirais 98 à peu près; maintenant, c'est la SQ.

370

C'est donc la Ville qui donne ce service avec ses pompiers, ses pompiers permanents et volontaires. C'est l'équipe qui doit se déplacer.

375

Vous savez que ça va assez haut, ça va jusqu'à Fermont. On couvre une partie assez importante, parce que la MRC Manicouagan couvre un grand territoire qu'on appelle le TNO, territoire non organisé, où on retrouve près de trois mille (3000) chalets de villégiateurs.

380

Comme je vous ai dit tout à l'heure, du côté du territoire de la ville, il y a cinq (5) secteurs de villégiature également dont deux (2) sont maintenus par la Ville. Ça fait que l'activité est quand même assez importante. C'est des coûts considérables aussi.

385

Ces coûts sont facturés en partie par la Ville selon qu'on est sur le territoire, au kilomètre 22, et si on excède notre territoire, c'est la MRC qui paie la facture puis qui est partenaire dans l'achat des pinces de désincarcération.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

390

Donc en termes de coûts, pour vous, qu'est-ce que ça représente?

PAR M. CLAUDE MARTEL :

395 Bien, si ma mémoire est bonne, on parle de l'achat des pinces, on vient justement d'acheter un kit neuf, ça a été quarante-cinq mille dollars (45 000 \$); ça représente à peu près, au niveau de la MRC, des mises de fonds de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) minimum par année, parce que ça va au besoin.

400 Une année, ça peut être trente-cinq mille (35 000 \$). On espère que ça serait zéro, je veux dire zéro accident, ça dépend des années. Mais depuis quelques années, on projette vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) de frais pour les interventions que la Ville fait sur le TNO.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

405 D'accord.

PAR M. CLAUDE MARTEL :

À part de l'équipement qu'on doit payer dans des budgets autres.

410 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Merci de ces précisions.

415 Dans votre mémoire aussi, vous parlez évidemment du parc industriel Jean-Noël-Tessier. Ce que je comprends, ce qu'on comprend de votre propos dans votre mémoire, c'est que s'il y avait pas eu entente avec le ministère des Transports ou si c'était pas l'option qui était retenue, on comprend que la Ville aurait envisagé la possibilité d'elle-même créer ce lien routier là avec la 389?

420 **PAR M. CLAUDE MARTEL :**

C'est-à-dire on serait attaché, parce que la 389 passe quand même dans le 0-4 kilomètres, tourne, on serait attaché quand même. Parce qu'il y a un chemin de fortune qui existe, pour les VTT, puis anciennement les chemins forestiers. On se serait rattaché.

425 Depuis que je me souviens, la fusion de la ville a eu lieu en 82, déjà dans le projet de monsieur Thériault, au niveau du parc industriel, on parlait de ce lien incontournable.

430 À titre d'exemple, il y a un hôtel qui devrait se construire prochainement, ils ont choisi la sortie du parc industriel, en face de l'autre côté. Si vous avez fait un peu le tour de la ville, là, près du CLSC qui se trouve à être en ligne pratiquement avec cette route où Nissan est construit, de l'autre côté de

la rue, une usine de filtration est en construction présentement au moment où je vous parle, puis il y a un hôtel à côté qui devra s'installer. Les terrains sont achetés, le déboisement devrait se faire sous peu.

435 Ça fait que ça a été choisi également en fonction de cet attrait-là, de cette importance de trafic.

Puis l'élément important aussi, ça va permettre, cette route, cette correction de route, parce qu'on parle du 0-22 kilomètres, mais je pense qu'il y a quand même d'autres sections qui vont être corrigées, permet également aux gens de Fermont, puis je peux vous dire qu'ils ont hâte, parce que je rencontre le maire régulièrement, ils ont hâte que cette route soit corrigée afin qu'elle soit utilisée comme une route normale.

440 Parce qu'à l'heure actuelle, même si vous voulez essayer de rouler à quatre-vingt-dix kilomètres (90 km/h) pour monter à Fermont, vous allez avoir des surprises. Puis c'est ce qu'on vise comme objectif, de maintenir une route qui va permettre un lien normal entre Fermont, après ça Terre-Neuve-et-Labrador.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

450 Puis je comprends de vos propos, c'est que le lien qu'il y a actuellement entre le parc et la 389, c'est pas un lien qui est carrossable pour les véhicules automobiles?

PAR M. CLAUDE MARTEL :

455 Non, pas présentement.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

460 C'est juste pour les véhicules hors route?

PAR M. CLAUDE MARTEL :

465 C'est ça. Présentement, on pénètre avec notre chemin principal, c'est construit, le parc est construit je dirais à quatre-vingts pour cent (80 %), la section qu'on a développée, il y a à peu près sept-huit (7-8) ans. C'est évident que quand Mason Graphite, il faut qu'on monte, puis ce qui est prévu aussi, c'est qu'on a hâte que le ministère accouche, parce qu'on ne voudrait pas passer les services d'eau pour Mason Graphite puis se faire briser par le ministère des Transports sur son tracé.

470 C'est là que ça devient important de savoir. On voudrait faire ça en collaboration, parce qu'il y a une partie qui nous appartient. C'est nous qui allons apporter les services à Mason Graphite qui s'en va vers la rencontre de la 389.

Ça fait que c'est très important pour nous de savoir puis d'orchestrer les travaux.

475 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Vous parlez justement de Mason Graphite, puis je pense que les autres organismes qui vont venir faire des présentations en parlent aussi, est-ce que c'est un projet qui est confirmé ou si c'est quelque chose qui est encore à titre de possibilité?

480 **PAR M. CLAUDE MARTEL :**

C'est un projet qui est avancé. C'est déposé à Québec, les études nécessaires, les demandes.

485 Les discussions de financement sont enclenchées. Si tout va bien, on vise l'été 2016.

À l'heure actuelle, tout indique que le projet devrait s'attacher. C'est un projet important. C'est une mine de graphite qu'on a trouvée près de Manic-5, un petit peu plus vers ici, il y a des réserves, on nous dit qu'il y a des réserves pour une centaine d'années de graphite, un produit qu'on voit un peu partout, dans nos cellulaires, etc.

495 C'est un projet qui pourrait redémarrer notre ville, être attractif pour d'autres entreprises. Puis d'ailleurs, ça commence à se faire. Il y a des entreprises qui se sont déjà approchées, parce que c'est un produit qu'on mélange à d'autres pour améliorer, soit la durabilité des plastiques, etc.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

500 D'accord. Il y a un autre élément que vous abordez dans votre mémoire, qui parle d'un bouclage en lien justement avec la route maritime. Je le lis brièvement. C'est une question de compréhension pour nous.

505 «Par ailleurs, avec l'accès de la route 389 via le parc industriel Jean-Noël-Tessier, la ville de Baie-Comeau a planifié de boucler son réseau routier municipal en direction de la route maritime afin d'y dévier le trafic lourd provenant de nouvelles industries en direction des infrastructures portuaires. Ce bouclage évitera de donner accès au centre-ville du Secteur-Est à des activités de camionnage incompatibles avec le cachet patrimonial de ce secteur résidentiel et commercial.»

Est-ce qu'on parle d'un nouveau lien ou on parle du lien existant de la 389?

PAR M. CLAUDE MARTEL :

510

Oui, parce que le lien, ce qu'on demande, c'est que ce lien soit maintenu et il permettrait à ce moment-là peut-être de diviser le trafic. Ce qui est pas nécessaire au cœur de la ville.

Parce que là, on arrive dans le cœur de la ville quand on sort, dans le parc industriel.

515

Si on garde l'autre, on arrive sur la 138, si vous avez remarqué quand vous passez, ça fait qu'on est près après ça, on rentre où Alcoa, puis on peut prendre la voie maritime pour camion.

Mais la voie ferrée est dans le parc à l'heure actuelle.

520

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

OK. Donc autrement dit, c'est que le transport lourd qui serait localisé au parc industriel remonterait le 0-4 kilomètres...

525

PAR M. CLAUDE MARTEL :

Non, c'est localisé dans le parc industriel, tout dépend, là. Ce qu'on pense, dans le parc, ce qui est visé dans le parc industriel, c'est d'utiliser le rail. C'est ça l'objectif.

530

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

OK.

535

PAR M. CLAUDE MARTEL :

Ça, c'est officiel.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

540

Donc c'est l'ensemble du trafic lourd qui vient de l'ouest qui pourrait éventuellement utiliser la route, le 0-4 kilomètres?

PAR M. CLAUDE MARTEL :

545

Celui qui vient plus du nord, plus le trafic qui vient du nord. Parce que le trafic qui vient de la grande ville, comme je vous ai expliqué tout à l'heure, il peut contourner la ville, lui, par la route.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

550

OK, c'est l'axe nord-sud, puis le lien actuel de la 389 servirait de raccordement avec la route maritime.

PAR M. CLAUDE MARTEL :

555

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

560

Merci beaucoup.

PAR M. CLAUDE MARTEL :

565

C'est la fameuse route, juste pour vous situer, on parle dans le mémoire de la route de la Scierie, pour vous resituer sur une carte, c'est la C-901. C'est cette route-là qu'on parlait qu'il faut éviter de lui donner plus d'importance qu'elle a.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

570

D'accord. On parle de Mason Graphite, vous parlez aussi d'entreprises majeures qui pourraient éventuellement être intéressées, est-ce qu'il y a d'autres entreprises qui sont ciblées où éventuellement il y aurait une implantation qui ferait que ça aurait une influence sur le trafic?

PAR M. CLAUDE MARTEL :

575

Oui, il y a une autre entreprise, si vous me permettez...

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

580

Dites-nous pas les secrets, on comprend.

PAR M. CLAUDE MARTEL :

585

D'ailleurs on a une rencontre avec l'entreprise le 24, il y en a une autre qui est intéressée à côté de Mason Graphite. Le projet est sérieux, il avance rondement.

C'est pour ça que je vous disais tout à l'heure, le fait que Mason Graphite s'installe, pour nous, ça va être attractif. C'en est déjà un exemple.

590 La compagnie qui est intéressée, c'est relié à Mason Graphite. Je peux vous dire que le
gouvernement est très intéressé aussi, parce que ça touche toute l'orientation du Plan Nord, toute la
politique du Plan Nord.

595 À l'heure actuelle, le Plan Nord, si vous lisez les journaux comme moi, il n'y a pas eu
beaucoup de choses; il y a plus eu de fermetures ou de ralentissements économiques au niveau de
Cliffs et compagnie dans le Grand Nord, on sait pourquoi, la conjoncture mondiale est difficile; ça fait
qu'on est tous en attente d'un développement sérieux du Plan Nord puis de développer également
notre port.

600 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Un autre élément que vous soulevez dans votre mémoire, vous parlez du lien routier qui rejoint
la 389, le chemin de la Scierie-des-Outardes où vous mentionnez que «certains commerçants
ressentent des impacts économiques négatifs importants». Donc ça a une influence en quelque sorte
sur l'achalandage.

605

PAR M. CLAUDE MARTEL :

Oui.

610 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Ce lien routier là affecterait les commerçants, est-ce qu'il y a eu une évaluation économique
qui a été faite?

615 **PAR M. CLAUDE MARTEL :**

620 Non. Non, mais comme je vous disais au début, le but recherché, c'était, parce que là, on avait
affaire à Scierie des Outardes qui est le village à côté d'ici, on avait affaire à Kruger qui opérait à
Ragueneau, ça fait que les transporteurs de bois lourd étaient dans la ville. Ça créait beaucoup de
problèmes.

625 À titre d'exemple, les lumières se faisaient brûler à tour de bras, c'était sale, il y avait beaucoup
de plaintes. Ça fait qu'on s'est dit, comme organisation, on va essayer de détourner ces camions-là.
Ça fait que rendus à Pointe-Lebel, ils prennent la route et s'en vont à la scierie, puis ils rentrent en
forêt, ils rentrent un peu en forêt, puis ils s'en vont. Ils vont rejoindre Manic-2 vers Fermont. Ça a eu
cet avantage-là.

630 Les transporteurs lourds aussi d'équipements spéciaux, parce que ça leur permettait de passer dans une route forestière qui est quand même assez large où tu peux occuper la largeur, parce qu'il n'y a pas de trafic d'autos normalement, parce qu'elle n'est pas asphaltée. Ça, c'est important.

On ne tient pas à ce qu'elle devienne une autre autoroute, là.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

635 D'accord. Vous l'avez souligné, puis vous soulignez aussi dans votre mémoire que vous êtes un peu dans l'inconnu dans l'avenir pour ce qui est du tracé actuel s'il serait maintenu ou pas.

640 On a cru comprendre, suite aux échanges qu'on a eus avec les gens du ministère des Transports en première partie d'audience, qu'il y aurait des discussions ou il y avait des discussions ou il allait y avoir des discussions avec la Ville de Baie-Comeau pour ce qui est d'une éventuelle cession de ce tronçon-là à la Ville.

645 Est-ce que vous pourriez nous confirmer où vous en êtes rendus? Est-ce qu'il y a eu des discussions ou non ou s'il y en a eu? Où vous en êtes rendus dans vos discussions avec le ministère?

PAR M. CLAUDE MARTEL :

650 Ça a été plus à vol d'oiseau, parce que, vous savez, la 389, ça fait plusieurs années qu'on nous l'annonce. Le quatre cent trente-huit millions (438 M\$) qu'on nous a promis dans le Plan Nord, on l'attend toujours.

655 Ça fait que ça a été plus un survol d'oiseau en disant, on verra ce qu'on fait avec le tronçon. Mais c'est sûr qu'il y a un intérêt pour la Ville.

660 Je vous l'ai dit tout à l'heure, on a des chalets qui sont situés là, des endroits de villégiatureurs, on pense que ce tronçon-là devrait être maintenu, pas juste pour maintenir le trafic, parce que les gens qui vont arriver de Sept-Îles puis qui vont vouloir monter à Fermont, ils vont tourner là immédiatement. Ils ne rentreront pas dans la ville pour venir prendre le parc industriel. Ils vont prendre naturellement la route.

665 Ceux qui vont sortir, ça va être la même chose. C'est pour ça qu'on pense que le trafic va se diviser.

Mais on peut pas dire, au moment où je vous parle, qu'il y a eu des ententes avec le ministère.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

670 OK.

PAR M. CLAUDE MARTEL :

675 On laisse aller. Tout d'un coup qu'ils voudraient l'entretenir!

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

680 Donc on est en suspens un peu, mais vous discutez avec le ministère des Transports pour ce qui est de la suite des choses.

PAR M. CLAUDE MARTEL :

685 Comme je vous dis, ils nous ont présenté le projet, on n'est pas allé plus loin. Parce que, écoutez, la réalisation de la 389, c'est pas encore demain matin, il reste les études du BAPE, après ça il faut que Québec donne son OK.

690 Vous comprendrez qu'on n'en est pas là, à figoler qui pourrait faire quoi. Mais il y a un intérêt marqué de la Ville, ça, je peux vous le dire. Il n'est pas question d'abandonner ce tronçon-là pour nous. On verra comment l'entretenir.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

695 Pour un peu, comment dire, pondérer les impacts éventuels au plan économique des commerçants qui sont situés au coin de la 138 puis l'actuelle 389, vous proposez de bénéficier d'un affichage suffisant en amont des quatre kilomètres (4 km) pour publiciser les commerces du Secteur-Est, comment voyez-vous ça?

PAR M. CLAUDE MARTEL :

700 Bien moi, là, tout à l'heure les commerçants vont venir s'exprimer, je vais vous dire honnêtement, j'ai un peu de difficulté de croire que ça va toucher Chrysler ou que ça va toucher Mazda, le fait de contourner cette voie-là. J'ai beaucoup de difficulté avec ça.

705 Ça fait que vous comprendrez, je manque peut-être d'objectivité. Cependant, ce qu'on pense, dans les faits, une meilleure signalisation pour indiquer les gens à se présenter quand même dans ces secteurs-là pourrait aider les commerces, soutenir.

710 C'est ça qu'on demande au ministère. Vous savez que les normes sont assez sévères sur les affichages, de voir avec le ministère si on peut pas permettre des choses qui sortent un peu de l'ordinaire, collaborer peut-être aussi à faciliter ces annonces-là.

715 Puis ce qui est important peut-être, c'est de faire un carrefour qui permettrait une fluidité vers l'est, vers le vieux tronçon. C'est peut-être ça qui est important aussi. Il faut pas qu'on mette un stop puis que la personne dise, bon, je suis coincé, je continue droit, mais qu'elle puisse voir d'avance qu'elle a un choix qui est toujours là. Si elle va vers Sept-Îles, si elle a le goût d'aller, je sais pas, moi, si elle a affaire à un garage, un dépanneur, vous comprendrez!

720 Parce que juste sur ce tronçon-là, quand même, de mémoire, il doit y avoir trois (3) vendeurs de roulottes, de caravanes. Ça fait que c'est sûr que quelqu'un qui sort de Fermont peut avoir besoin de pièces, ça fait qu'on lui indique, que ce soit possible, comprenez-vous, d'identifier un peu sur la route les services qui seraient offerts.

On pourrait voir comment ça pourrait se faire, là.

725 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Est-ce que vous considérez que c'est le ministère des Transports qui devrait assumer le leadership de cette initiative-là?

730 **PAR M. CLAUDE MARTEL :**

Oui. En principe, oui, parce que c'est lui qui dérange plus, là. Mais comme je vous dis, on est ouvert à toute discussion.

735 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Est-ce que ça a déjà été discuté?

740 **PAR M. CLAUDE MARTEL :**

Non.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

745 Est-ce qu'il y a déjà eu un échange avec le ministère des Transports à ce sujet-là?

PAR M. CLAUDE MARTEL :

Non, pas vraiment, là.

750

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Bien, je vous remercie, monsieur Martel, de votre présentation, d'avoir répondu à nos questions.

755

PAR M. CLAUDE MARTEL :

Ça m'a fait plaisir. Je m'excuse pour le dégât d'eau!

760

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Je pense qu'on va survivre. Merci beaucoup monsieur Martel.

765

CHAMBRE DE COMMERCE DE MANICOUAGAN

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

770

Alors j'inviterais maintenant madame Nancy Leblanc qui est présidente de la Chambre de commerce de Manicouagan. Alors la parole est à vous, nous vous écoutons.

PAR Mme NANCY LEBLANC :

775

Bonsoir monsieur le Commissaire. Nancy Leblanc, je suis la présidente de la Chambre de commerce de Manicouagan et ça me fait plaisir de vous présenter notre mémoire ce soir.

D'abord je vais vous parler de notre organisation et au long de la présentation, je vais utiliser l'acronyme CCM pour Chambre de commerce de Manicouagan, si vous me permettez!

780

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Active depuis...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 3^e paragraphe, dernière ligne, «... et d'engagement.»)

785

Au niveau du territoire de la Manicouagan, le ministère des Transports du Québec en a fait une présentation la dernière fois, mais juste pour faire un court résumé!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Située à plus de...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, dernière ligne, «... de Pessamit.»)

790

Donc ce sont des entreprises de toutes ces villes et villages que nous représentons.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «L'arrière-pays...»)

795

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... accidenté.»)

Donc pour en arriver à une position éclairée ce soir et à vous livrer notre mémoire, plusieurs étapes ont eu lieu au niveau de la Chambre de commerce de Manicouagan!

800

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Déjà en 2003...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, dernière ligne, «... via un sondage.»)

805

Et je tiens à préciser que le sondage a été bâti par la directrice générale de la Chambre de commerce de Manicouagan. Il a été approuvé par les membres du conseil d'administration, et la personne qui représentait le groupe de six (6) opposants au projet a également participé à la confection du questionnaire du sondage.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, dernière ligne, «À la lecture...»)

810

FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernière puce, «... du projet.»)

Pour les gens qui croient qu'ils seront impactés négativement.

815

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, premier titre, «Les phases...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, «... aux entrepreneurs...»)

Et les travailleurs.

820

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, «... actuellement affectés...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 11^e ligne, «... du Nord québécois.»)

825

Et tout ça s'inscrit dans le cadre du Plan Nord et de la stratégie maritime du gouvernement du Québec.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 11^e ligne, «Il favorisera...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 8, 2^e paragraphe, 3^e ligne, «... soit 2018.»)

830

Le rapport, les audiences se terminent en février, le rapport sera émis à la fin avril, donc nous croyons que dès le printemps 2016, les travaux peuvent commencer.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 2^e paragraphe, 3^e ligne, «Le début...»)

835

FIN DE LA LECTURE (Page 9, dernier paragraphe, dernière ligne, «... pour la région.»)

Je vous remercie.

840

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Merci madame Leblanc de votre présentation. Alors quelques points de précision, quelques informations!

845

Vous mentionnez en partie pour ce qui est du suivi en quelque sorte quant à la réalisation du projet que la Chambre de commerce s'est engagée à informer les membres de l'avancée du projet par le biais d'outils de communication et à mettre sur pied un comité de mitigation des impacts qui engagera divers acteurs du milieu socioéconomique.

850

PAR Mme NANCY LEBLANC :

Oui.

855

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Et plus loin aussi, vous arrivez, bon entre autres pour ce qui est des mesures de mitigation, vous parlez et vous venez tout juste de le mentionner que «tel qu'annoncé publiquement, la CCM est prête à jouer un rôle de mobilisation dans ce dossier en réunissant des acteurs pour discuter des mesures qui peuvent se réaliser».

860

Je prends entre autres l'exemple qui a été donné par monsieur Martel de la ville de Baie-Comeau concernant l'affichage spécifique pour ce qui est des commerçants qui seraient éventuellement impactés par le choix de la réalisation du projet par le ministère des Transports.

865

Écoutez, pour vous, qui devrait prendre le leadership de ce fameux comité?

Il y a deux (2) choses, en quelque sorte, un pour les mesures de mitigation et l'autre, vous parlez d'un comité de mitigation des impacts, je suppose des impacts économiques?

870 **PAR Mme NANCY LEBLANC :**

C'est la même chose.

875 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

C'est la même chose?

PAR Mme NANCY LEBLANC :

880 Oui, c'est la même chose. Nous proposons que la Chambre de commerce devienne le leader de ce comité.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

885 Donc vous seriez l'organisme qui serait responsable éventuellement, s'il y avait une proposition de ce genre-là, qui pourrait prendre en charge en quelque sorte le suivi?

PAR Mme NANCY LEBLANC :

890 Tout à fait.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

895 Autre question! Est-ce que ces mesures-là ont déjà été discutées avec les gens du ministère des Transports?

PAR Mme NANCY LEBLANC :

900 En fait, comme monsieur le maire le disait, c'est des mesures qui ont été survolées, mais considérant effectivement que la route 389, c'est pas la première fois qu'on l'annonce, on va attendre que le BAPE soit terminé, que le tracé soit définitif, et les mesures seront mises sur pied à ce moment-là.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

905

Donc il n'y a pas de comité de liaison en quelque sorte entre le milieu et le ministère des Transports actuellement. Ce que je comprends de votre réponse, c'est que vous attendez une décision gouvernementale avant d'activer ce genre de relation là?

910

PAR Mme NANCY LEBLANC :

Les gens du ministère des Transports du Québec, effectivement, on les rencontre constamment, on les croise et on s'en parle de façon informelle.

915

Et on a rencontré, au niveau de la Chambre de commerce, monsieur Bérubé et il est tout à fait au courant qu'au niveau Chambre de commerce, nous allons vouloir un comité de mitigation, et monsieur Bérubé nous a informés qu'il allait participer à ce comité.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

920

Je vous remercie de votre présentation, madame Leblanc.

PAR Mme NANCY LEBLANC :

925

Merci beaucoup. Ça complète?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

930

Exact. Merci beaucoup.

**INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT MANICOUAGAN
CORPORATION DE GESTION DU PORT DE BAIE-COMEAU**

935

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Alors j'inviterais maintenant monsieur Marcel Furlong s'il vous plaît pour Innovation et développement Manicouagan et la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau.

940

Bonsoir monsieur Furlong. La parole est à vous.

PAR M. MARCEL FURLONG :

945 Merci. Bonsoir à tout le monde. On va commencer par la présentation en s'identifiant, c'est qui ID Manicouagan!

950 Innovation et développement Manicouagan, c'est l'organisme de développement économique que la Manicouagan s'est donné pour s'occuper de promouvoir ses caractéristiques positives, ses avantages.

955 ID Manicouagan est ressortie plus ou moins d'un sommet économique qui a eu lieu il y a quelques années et on a décidé de créer cette organisation-là pour vendre la Manicouagan, vendre Baie-Comeau et attirer des investisseurs à Baie-Comeau.

960 La deuxième corporation que je représente ici ce soir, c'est la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau. La Corporation de gestion du port, c'est une corporation sans but lucratif qui a été créée par des gens d'affaires de la région qui ont identifié le port de Baie-Comeau comme étant l'outil à acquérir pour devenir maître chez nous.

965 Le port de Baie-Comeau est un port fédéral. Le fédéral a décidé en 1996 de céder ses parts. On est rendu en 2015 et le port de Baie-Comeau, comme une quarantaine d'autres au Québec, n'a pas encore été cédé.

970 On est en négociations, en discussions avec le fédéral pour se faire céder le port de Baie-Comeau pour pouvoir ensuite le promouvoir et l'utiliser comme attrait ou avantage pour notre développement économique.

975 Une des grandes caractéristiques de Baie-Comeau, c'est son pouvoir intermodal. La région de Baie-Comeau, tel qu'il vous a été expliqué par les autres intervenants, on a un port de mer en eau profonde qui est ouvert et libre de glace à l'année. On a un traversier-rail qui relie la rive sud et l'ensemble de l'Amérique du Nord à la ville de Baie-Comeau et au port de Baie-Comeau.

975 On a un bateau de la Société des traversiers du Québec qui relie les voitures, les camions, les passagers qui veulent se rendre sur la rive sud.

 On a la route 138 qui relie toutes les municipalités qui longent la rive nord du Saint-Laurent.

980 On a la route 389 qui relie la ville de Baie-Comeau et la région de la Manicouagan à tout le nord de la Côte-Nord, à toute la Côte-Nord. On a plein de chemins d'accès au domaine nordique, des chemins d'accès aux lacs pour la pêche, à la forêt pour la chasse.

On est un carrefour intermodal incroyable qu'il faut vendre.

985 L'emplacement qui a été trouvé pour être le carrefour, c'est le parc industriel Jean-Noël-Tessier. Le parc industriel Jean-Noël-Tessier, il est situé entre les deux (2) anciennes villes qui ont été fusionnées, tel que l'a dit monsieur le maire tout à l'heure. C'est un parc industriel qui a été planifié pour être développé par étapes.

990 Le développement du 0-4 kilomètres qui concerne le plus ID Manicouagan et la Corporation du port de Baie-Comeau, c'est un besoin majeur, un besoin majeur et à court terme.

J'ai sorti de mon texte en partant, parce que je voulais expliquer clairement la situation!

995 La route 389, ça va être l'outil pour atteindre le Nord, ça va être l'outil pour atteindre le port, ça va être l'outil pour atteindre tout le reste du Québec. On veut que ce soit bien fait et construit le plus rapidement possible. C'est pour ça qu'on vous dépose le mémoire ici aujourd'hui.

1000 La ville de Baie-Comeau, et la région de la Manicouagan, s'est donné une stratégie de développement en six (6) volets, à peu près en 2010.

1005 Cette stratégie vient aujourd'hui accompagner la stratégie maritime du gouvernement du Québec et le Plan Nord du gouvernement du Québec. Les trois (3) jumelés ensemble devraient nous donner des avantages sérieux, surtout qu'en plus de tous les atouts que je vous ai mentionnés tout à l'heure, la route 389 est traversée par des lignes électriques à haute tension qui font que les industriels, les investisseurs qui voudraient venir s'installer à Baie-Comeau pourraient profiter facilement et à faible coût de cette proximité-là avec les lignes électriques à haute tension.

1010 Je pense que c'est des éléments majeurs.

Notre intérêt porte principalement sur la zone 0-4 kilomètres, parce que dans les projets de ID Manicouagan et de la ville de Baie-Comeau et de la région de la Manicouagan, on a fait une demande pour être reconnu comme une zone industrielle ou portuaire auprès du gouvernement du Québec.

1015 Pour être reconnu comme zone, il faut identifier une zone, puis cette zone-là va partir du port de Baie-Comeau à aller jusqu'au parc industriel Jean-Noël-Tessier. Et le secteur qui va être identifié, c'est le 0-4 kilomètres actuel et le 0-4 kilomètres qui est prévu d'être créé par le ministère des Transports.

1020

Cela fait en sorte que nous autres, on privilégie que les deux (2) axes soient entretenus, améliorés s'il le faut, puis que le ministère nous garantisse une circulation facile sur les deux (2) tronçons.

1025 Le tronçon actuel nous permet d'avoir un accès rapide au port de mer, et le 0-4 kilomètres à développer nous permet d'avoir accès à des nouveaux terrains industriels à grand gabarit.

1030 À la grandeur du Québec actuellement, ce qui manque, c'est des sites industriels à grand gabarit. La majorité des parcs industriels à la grandeur du Québec ont déjà été développés, ils sont déjà occupés; nous autres, on a des terres solides, des terres en roc qui peuvent accueillir à peu près n'importe quelles sortes d'industries.

1035 On a identifié des endroits le long de la zone du 0-4 kilomètres à développer qui peuvent accueillir ce type d'industries là. Ça fait que nous autres, plus vite cette route va être faite, plus vite on va être capable de développer puis attirer des investisseurs.

1040 Mason Graphite est le premier, on envisage qu'il y en ait d'autres, on a déjà plusieurs prospectes, puis un des éléments, quand on dit, la route 389 va passer là, vous allez avoir accès directement à une belle route et on va vous amener les services chez vous, oui, mais quand est-ce qu'elle va être faite, la route 389! Vous en parlez depuis le début des années 2000, vous en parlez depuis 1980. On est rendu là!

On espère que ça va se faire rapidement.

1045 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Le projet est...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, dernière ligne, «... dans notre milieu.»)

1050 Maintenant, quelles sont vos préoccupations envers le projet? Je pense que vous avez identifié, depuis que j'ai pris la parole, que notre préoccupation première, c'est que ça se fasse rapidement.

1055 Une des raisons pour laquelle on veut que ça se fasse rapidement, c'est que le projet de Mason Graphite, c'est de construire en 2016-2017, il faut que la ville investisse pour amener les services à Mason Graphite. Si la ville investit en 2016 pour amener les services, et que la route se fait en 2017-2018, bien, ça va coûter cher aux contribuables de Baie-Comeau pour des travaux qui auraient pu être pratiquement gratuits.

1060 Ça, c'est un élément majeur pour nous autres. On veut que ça se fasse rapidement, c'est notre première préoccupation.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «La seconde...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 3^e paragraphe, 3^e ligne, «... boucle...»)

1065 Je veux vous répéter ça, parce que vous avez posé la question à monsieur le maire tout à l'heure! La boucle, c'est vraiment ça : c'est : route 138-le tronçon actuel de la route 389 et le tronçon prévu de la route 389, 0-4 kilomètres. C'est ça qu'on appelle la boucle. Pour que les gens puissent circuler d'un sens ou l'autre, selon leurs besoins, leur intérêt, les avantages qu'ils en retirent. C'est principalement ça.

1070

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, «La troisième...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 4^e paragraphe, 3^e ligne, «... la route 389.»)

1075 En fait, nous, ce qu'on dit, cette route de contournement, elle est là, elle existe, elle est utilisée, puis c'est un atout aussi pour la région. Sauf qu'on se dit, ça fait tellement longtemps qu'on attend après la route 389, tous les investissements qui se font pour améliorer des routes doivent se faire sur la route 389.

1080

Au prix qu'on nous dit que ça va coûter, on sait que le gouvernement n'est pas riche, on pense que l'argent doit tout aller là, parce que c'est la route principale.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1^{er} titre, «En quoi...»)

1085

FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernier tiret, dernière ligne, «... au Québec.»)

Donc pour nous, nos deux (2) organisations, le projet est très acceptable par le milieu.

Quels sont vos commentaires et suggestions pour améliorer le projet?

1090

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, paragraphe numéro 1, 2^e ligne, «Le promoteur...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 1^{er} titre, 1^{re} ligne, «... de répercussions...»)

1095

Nous en sommes convaincus. Seulement si on favorise le démarrage le plus tôt possible. La question des délais, tel que je vous en ai parlé tout à l'heure, demeure un élément important.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 1^{er} titre, 2^e paragraphe, 2^e ligne, «La Manicouagan...»)

1100

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 1^{er} titre, 3^e paragraphe, dernière ligne, «... du Québec.»)

On a demandé, on a deux (2) autres suggestions, monsieur le Commissaire!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 1^{er} titre, paragraphe numéro 1, 1^{re} ligne, «Le ministère...»)

1105 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, 1^{er} titre, paragraphe numéro 2, dernière ligne, «... le besoin.»)**

On a déjà acheminé le train jusqu'au parc industriel, puis on a une gare de triage, mais on ne voudrait pas qu'un gros investisseur qui veut venir s'installer à Baie-Comeau ne puisse pas amener le train chez eux ou qu'on ne puisse amener le train chez eux si c'est un outil important dans sa prise de décision puis dans l'exploitation de son entreprise. Ça fait qu'on veut pas que cette porte-là soit fermée à tout jamais. C'est un élément important pour nous autres.

1110

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Innovation...»)

1115 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, dernier paragraphe, dernière ligne, «... dans ce mémoire.»)**

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1120

Merci de votre présentation.

Vous rejoignez, je crois, en partie, un propos qui a été tenu par monsieur Martel, de se coordonner avec le ministère des Transports pour ce qui est de la planification de la route 389, l'éventuel tronçon 0-4 kilomètres dans le parc industriel, de façon à ce qu'il n'y ait pas, disons, superposition d'infrastructures qui pourraient affecter les infrastructures de la ville ou autrement.

1125

PAR M. MARCEL FURLONG :

1130

C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Et c'est dans cet esprit-là que je vois ce que vous avancez pour ce qui est de l'éventuel lien ferroviaire qui pourrait être prolongé dans le parc industriel?

1135

PAR M. MARCEL FURLONG :

1140 Oui, c'est en même temps pour ça. C'est pas nécessairement que Mason Graphite va avoir besoin du chemin de fer de l'autre côté du nouveau tronçon de route, là, mais d'autres entreprises pourraient en avoir besoin.

1145 Mais ce qui est certain, c'est que Mason Graphite nous amène cent millions (100 M\$) d'investissement puis une centaine de jobs à Baie-Comeau, et peut-être même plus, si on additionne le transport, on n'a pas les moyens de leur dire attendez après nous autres! Eux autres vont être prêts à investir puis à construire leurs immobilisations en 2016 puis exploiter en 2017.

On voudrait que tout se coordonne, puis ça, c'est un élément majeur, d'après moi.

1150 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

D'accord. Vous revenez avec la suggestion d'un affichage adéquat?

PAR M. MARCEL FURLONG :

1155 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1160 Comment voyez-vous ça? Qui pourrait prendre – la Chambre de commerce s'est montrée intéressée à assumer un leadership là-dessus!

PAR M. MARCEL FURLONG :

1165 Je pense que la Chambre de commerce, c'est un peu son rôle, parce que c'est ses membres qui ont besoin de ces mesures de mitigation là.

1170 Je comprends les gens de la Chambre de commerce et même de la Ville à hésiter un peu à vous dire comment on voit ça. c'est qu'il va falloir savoir comment la route va être faite, comment la jonction va être faite avant de décider des types d'affichages et de comment ça va être placé, comment ça va être fait. Si le ministère décide de faire un carrefour giratoire ou une sortie en bretelle au lieu d'un T.

1175 C'est sûr qu'un T, bien là, ça arrête pas. Tu suis. Tandis que le carrefour giratoire, bien là, tu as le temps de regarder, bon, on s'en va où! Une bretelle, tu as le temps de regarder, puis tout dépendant d'où vient la circulation, ça prend de l'affichage d'un côté comme de l'autre.

1180 Ça fait que c'est ces éléments-là qui vont être à clarifier. Je suis content d'entendre que la
Chambre de commerce va s'occuper de faire le lien entre le ministère et les commerçants pour
s'assurer que tout le monde soit satisfait.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1185 Vous parlez aussi de votre intérêt lorsque les deux (2) liens, éventuellement si le projet du
0-4 kilomètres se réalise, de maintenir les deux (2) liens routiers en raccordant la 389. Pour vous,
qui devrait prendre la responsabilité de l'éventuel tronçon qui serait éventuellement abandonné,
entre guillemets, par le ministère des Transports?

PAR M. MARCEL FURLONG :

1190 Idéalement les deux (2) tronçons devraient être entretenus par le ministère des Transports,
parce que ça va demeurer quand même une route interprovinciale. Parce que les gens qui vont
descendre du Labrador puis de Fermont pour aller prendre le bateau vont traverser sur la rive sud,
les entreprises qui vont envoyer des marchandises du sud, du bas du fleuve, eux autres, les
marchandises vont arriver par le train sur le traversier, donc ces gens-là vont partir pour le Nord à
1195 partir du tronçon actuel de la route 389.

Moi, je pense que le ministère a des bonnes raisons de dire – ils peuvent changer le numéro,
là, il sera 388 au lieu de 389, on n'est pas très exigeant là-dessus.

1200 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Je pense plutôt que ça va rester dans les chiffres impairs selon les codes du ministère des
Transports! Si éventuellement ça se fait, là. Mais on comprend votre propos.

1205 **PAR M. MARCEL FURLONG :**

Oui, notre propos, c'est qu'on aimerait que le ministère entretienne les deux (2) sections.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1210 Je vous remercie de votre présentation, monsieur Furlong.

PAR M. MARCEL FURLONG :

1215 Merci beaucoup.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1220

Alors la Commission va prendre dix (10) minutes de pause, puis on va reprendre les présentations après! Merci beaucoup.

1225

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
ORGANISME DE BASSINS VERSANTS MANICOUAGAN**

1230

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

J'inviterais les gens à prendre place, nous allons reprendre nos travaux.

1235

Alors j'inviterais maintenant monsieur Normand Bissonnette s'il vous plaît pour l'Organisme de bassins versants Manicouagan.

Bonsoir monsieur Bissonnette.

1240

PAR M. NORMAND BISSONNETTE :

Bonsoir.

1245

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Je vous cède la parole. Nous vous écoutons.

1250

Merci. Dans un premier temps, je vais faire une brève présentation de notre organisme, après ça expliquer c'est quoi notre intérêt de présenter les différentes recommandations, puis ensuite, c'est ça, les suggestions et recommandations.

1255

Comme vous avez vu dans notre mémoire, on l'a monté disons en répondant aux extraits de l'étude d'impact. On a indiqué l'extrait de l'étude d'impact, puis on l'a monté sur les trois (3) tronçons.

1260

Pour ce soir, c'est sûr qu'il y a des recommandations qui deviennent redondantes du fait qu'il y a des recommandations qui sont bonnes pour les trois (3) tronçons. À ce moment-là, dans mes explications, je ne reprendrai pas les recommandations qui pourraient être redondantes ou semblables.

1265

Donc l'Organisme de bassins versants existe depuis 99. On est responsable – c'est un mandat du ministère de l'Environnement – responsable de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

Nos mandats sont de promouvoir la gestion intégrée de l'eau des ressources qui lui sont associées, concerter l'ensemble des intervenants et promouvoir l'acquisition de connaissances.

1270 L'objectif principal est d'élaborer un plan directeur de l'eau en informant et en faisant participer la population, ce qui a été fait. Notre Plan directeur de l'eau a été déposé en 2013.

Ensuite, élaborer et mettre en œuvre, suite au Plan directeur, un plan d'action qui découle justement du Plan directeur.

1275 Par rapport à ça, une des actions est de faire le suivi de la qualité de l'eau de quinze (15) lacs dont plusieurs se retrouvent dans le bassin versant de la Manicouagan le long de la 389 ou encore du bassin versant de la rivière aux Anglais qui est aussi attenante à la route 389.

1280 L'intérêt porté au projet! Bien sûr, on va parler beaucoup des milieux humides, c'est un des points saillants du mémoire.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Les milieux humides...»)

1285 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 6^e puce, fin, «... effet de serre.»)**

Donc un marais ou un lac en santé va absorber plus de gaz à effet de serre qu'un lac qui serait en période d'eutrophisation.

1290 Bien sûr, on avait été consulté lors du projet de la loi 71 concernant les mesures compensatoires pour la réalisation de projets affectant un milieu humide.

1295 C'est un projet de loi qui avait été déposé, qui, malheureusement avec le changement de gouvernement, a été abandonné. Mais on s'est basé beaucoup sur la consultation qu'il y a eue pour ce projet de loi là qui était venu aussi d'une contestation d'une compensation de milieu humide.

Donc on trouve important qu'il y ait une loi qui définisse justement les façons de compenser les milieux humides qui sont affectés lors de travaux.

1300 Dans le cadre du projet, il y avait vingt-trois virgule cinq hectares (23,5 ha) de milieux humides pour les trois (3) segments qui seront touchés.

1305 Ainsi, pour ce qui est du tronçon, pour faire changement, on va parler du tronçon 22-110, à ce moment-là, dans ce tronçon-là, il y a quand même trente et un (31) des soixante-quatorze (74)

milieux humides susceptibles d'être affectés par le projet et qui sont considérés d'une valeur écologique élevée, et quarante et un (41) autres sont considérés d'une valeur moyenne.

1310

Donc c'est des milieux humides qu'on peut considérer d'importance.

Donc c'est ça, on va reprendre notre mémoire.

1315

Il y avait la protection des milieux humides, la restauration puis la création de milieux humides, le suivi des processus de compensation.

Donc le premier tronçon, pour le 0-22 kilomètres, l'extrait d'étude d'impact, on dit de restaurer la végétation terrestre et les milieux humides dans les segments abandonnés. Ça, c'est les segments de la route qui seront abandonnés. Avec de l'ensemencement à l'aide de mélanges de semences prescrits par le MTQ et des plantations.

1320

Notre suggestion, c'est de!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, recommandation 1)

1325

FIN DE LA LECTURE (Page 7, fin de la recommandation 1)

J'ai même vu, c'est pas dans notre mémoire, j'ai vu ça récemment, c'est qu'on pose du gazon dans les fossés puis sur le côté des routes dans les milieux où on a changé, par exemple, un ponceau.

1330

Je trouve ça un peu spécial qu'on installe du gazon, un, par le coût, puis ensuite par l'entretien que ça peut demander, puis d'autres espèces qui peuvent se retrouver dans ce gazon-là.

1335

L'autre extrait!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, premier paragraphe après Recommandation 1, «Restaurer...»)

1340

FIN DE LA LECTURE (Page 7, recommandation 2, fin)

C'est dans ce sens-là que le gazon, c'est peut-être pas nécessairement adapté au milieu où on fait les travaux.

1345

L'autre extrait!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Restaurer...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 8, recommandation 6, 2^e ligne, «... effet de serre...»)

1350 Puis que cette compensation-là se fasse dans la Manicouagan.

 Parce qu'on dit d'en tenir compte, mais on parle pas de compensation de l'émission des gaz à effet de serre lors des travaux.

1355 Après ça, on dit, comme mesures compensatoires autant pour les milieux humides!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, recommandation 7)

FIN DE LA LECTURE (Page 8, recommandation 7, 3^e ligne, «... de la route...»)

1360 389, nous, on suit dans ce cas-ci, le premier tronçon, il y a le lac Denise, mais il y a quatre (4) lacs qu'on suit sur la qualité de l'eau, et puis ce qu'on remarque, sur l'ensemble des lacs suivis par l'Organisme de bassins versants, soixante-quinze pour cent (75 %) des bandes riveraines ne sont pas respectées.

1365 Donc souvent, soit qu'on a justement mis du gazon ou on a coupé toute la végétation sur les bandes riveraines. Ça fait que la bande riveraine collabore à la qualité de l'eau. Donc ce qu'on dit que des mesures compensatoires pourraient être faites pour justement améliorer la qualité de l'eau, d'investir dans l'aménagement des bandes riveraines.

1370 Donc sur le tronçon, il y a le lac Denise qui est suivi, le lac Couillard, le lac Frigon, puis le lac Donlon. Ces quatre (4) lacs sont sur l'axe de la 389. Puis on suit aussi des lacs qui sont à proximité de la 389, soit le lac Fer à Cheval, Cinq Cents, Chesnaye, Saint-Joseph et Pascal.

1375 Aussi, on fait des recommandations concernant, c'est ça, on va aménager des nouveaux ponceaux.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, recommandation 8)

1380 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, recommandation 8, 4^e ligne, «... et de suivi.»)**

 C'est bien sûr de tout de suite tenter à installer des infrastructures qui vont défavoriser l'installation du castor, le faire justement pendant la construction, parce qu'on a vu, au fil des années que souvent, on réagit à une situation plutôt que la prévenir.

1385 Puis il est arrivé que des routes soient emportées par des ponceaux bloqués, puis ça demande toujours, quand on doit intervenir à la dernière minute, donc les coûts sont multipliés. Tandis que là, ce serait le temps en refaisant la route de tout de suite prendre les mesures pour contrer l'effet du castor.

1390 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Réaliser le suivi...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 9, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... du ministère.»)

1395 Nous, ce qu'on dit, c'est de tout de suite au début de l'invasion et dans le cas de petites colonies, comme on a déjà trouvé au kilomètre 10 de la 389, il y a une colonie de Salicaire pourpre, donc on demande!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, recommandation 9, 7^e ligne, «Les suivis...»)

1400 **FIN DE LA LECTURE (Page 9, recommandation 9, fin)**

Parce que lors des travaux, il pourrait arriver l'introduction d'espèces envahissantes.

1405 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, paragraphe suivant la recommandation 9, 1^{re} ligne, «Quant aux pertes...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 9, recommandation 10, fin)

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1410 Monsieur Bissonnette, on arrive au terme de votre quinze (15) minutes, je vous invite à conclure.

PAR M. NORMAND BISSONNETTE :

1415 Ça passe vite!

De toute façon, vous avez le texte!

1420 Alors pour conclure, je reprendrais le 5 de dix (10) recommandations suite à un forum qu'il y avait eu avec deux cents (200) intervenants sur justement la problématique des milieux humides dans le cadre de la Loi 71, on demandait une nécessité d'adopter un cadre rapidement, un cadre de référence rapidement.

1425 Puis je pense que je vais plutôt finir avec – on s'aperçoit, quand on arrive au tronçon de Manic-3 à Manic-5, il y a une modification dans l'évaluation des milieux humides.

1430 Dans les premiers tronçons, on va parler de valeur écologique quand même assez importante dans le 0-22 puis le suivant, puis quand on arrive dans le dernier tronçon, on sent que, soit que c'est un adon ou en tout cas, on semble minimiser la valeur des milieux humides sur le dernier tronçon.

Peut-être pour finir, on souhaiterait que nos recommandations se retrouvent dans les devis du ministère.

1435 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Merci de votre présentation. Peut-être quelques questions!

1440 Vous avez fait la présentation de la responsabilité que l'Organisme de bassins versants a, notamment l'élaboration d'un plan directeur de l'eau.

Est-ce que dans l'élaboration de votre Plan directeur de l'eau, je crois qu'il y a une obligation d'intégration au schéma d'aménagement?

1445 **PAR M. NORMAND BISSONNETTE :**

Il y a pas obligation, mais c'est certain...

1450 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Une prise en compte, je crois?

PAR M. NORMAND BISSONNETTE :

1455 Bien, on souhaite la prise en compte, puis on travaille à ce moment-là avec la MRC. Mais il n'y a pas d'obligation. Mais c'est ce qu'on souhaiterait.

C'est en train de se faire. C'est la deuxième génération de Plan directeur de l'eau, ça fait qu'on travaille avec la MRC pour que ce soit pris en compte avec les municipalités.

1460 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Est-ce que le Plan directeur de l'eau prend en compte aussi les milieux humides?

PAR M. NORMAND BISSONNETTE :

1465

On n'avait pas un accent aussi précis qu'on l'aura dans le prochain. J'avoue qu'on n'avait pas travaillé tellement sur les milieux humides.

Mais c'est sûr que dans le prochain, ça va être plus présent.

1470

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1475

Je fais un lien avec votre recommandation numéro 6, vous parlez d'un programme régional de compensation de gaz à effet de serre, c'est un peu la suggestion que vous faisiez tout à l'heure, c'est-à-dire de prendre en considération, dans le cadre de la réalisation des éventuels travaux, d'une réduction éventuelle des émissions de gaz à effet de serre.

PAR M. NORMAND BISSONNETTE :

1480

En fait, j'ai été surpris, parce que j'ai vu ça dans l'étude d'impact, mais on demande pas de compenser la production de gaz à effet de serre dans le document. Mais ça m'a amené à faire la recommandation que justement, dans l'étude d'impact, on demande de calculer la production de gaz à effet de serre, donc si on a un nombre X de gaz à effet de serre, qu'on puisse le compenser, puis si on le compense, bien, qu'on le compense dans la Manicouagan, par des actions dans la Manicouagan.

1485

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1490

Puis vous parlez d'un programme régional de compensation, donc il y a quand même quelque chose de formel qui est déjà établi en termes d'un programme régional de compensation des gaz à effet de serre?

PAR M. NORMAND BISSONNETTE :

1495

Oui, nous, bien en fait, c'est l'Organisme de bassins versants qui a un programme de compensation de gaz à effet de serre qui est utilisé par déjà plusieurs associations. Je pense au Conseil régional de l'environnement, la SADC ou lors d'événements par exemple de tables bioalimentaires.

1500

Ça fait que nous, on a un programme de compensation, qu'en fait la compensation se fait en plantant des arbustes dans la bande riveraine des quinze (15) lacs qu'on suit.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1505 Dans le scénario qui serait retenu par le ministère des Transports, est-ce que vous avez regardé le 0-4 kilomètres qui est proposé, est-ce que vous avez regardé l'éventuel impact pour ce qui est des milieux humides?

Il nous a fait mention du secteur jusqu'à Manic-5.

1510

PAR M. NORMAND BISSONNETTE :

On l'a fait de façon globale dans le 0-22, mais pas nécessairement dans le 0-4.

1515 C'est sûr que dans le 0-4, il y a un lac, plus précisément le lac Petit-Bras qui se trouve dans cet axe-là.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1520 Une recommandation, votre recommandation numéro 6 «créer un comité consultatif pour assurer une vision cohérente des mesures de conservation et de gestion des milieux humides», qu'est-ce que vous voyez dans ce comité-là?

1525 Est-ce que ça serait spécifique aux milieux humides? Qui pourrait en faire éventuellement partie? Est-ce que ce serait simplement un échange entre le ministère des Transports et l'Organisme de bassins versants?

PAR M. NORMAND BISSONNETTE :

1530 Oui, puis d'autres intervenants, autant la municipalité, la MRC.

C'est certain que nous, c'est ça, nous autres, on focusse plus pour ce qui est sur l'eau, donc c'est sûr qu'on pourrait amener des suggestions dans ce comité.

1535 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Je vous remercie de votre présentation, monsieur Bissonnette.

PAR M. NORMAND BISSONNETTE :

1540

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1545 Merci beaucoup.

SOCIÉTÉ D'EXPANSION DE BAIE-COMEAU

1550

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

J'inviterais maintenant monsieur Paul Joncas s'il vous plaît pour la Société d'expansion de Baie-Comeau.

1555

Bonsoir monsieur Joncas.

PAR M. PAUL JONCAS :

1560

Monsieur le Commissaire, bonjour.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

La parole est à vous.

1565

PAR M. PAUL JONCAS :

Merci. Enfin, on va situer un peu la Société d'expansion!

1570

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «La Société...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... économique.»)

1575

C'est Paul Joncas qui est ici devant vous qui s'occupe du développement et des relations avec le milieu!

L'économie de Baie-Comeau a changé énormément avec la mondialisation des marchés et au fil des rationalisations qu'on a vécues. Écoutez, Baie-Comeau a perdu autour de deux mille quatre cents (2400) emplois industriels dans les dernières années.

1580

On avait une économie qui reposait sur des grandes entreprises comme dans le domaine de la foresterie, quand on parle de Résolu actuellement qui a changé de nom au fil des années, et

Alcoa également, notre économie reposait sur ces grandes entreprises là et fournissait de l'emploi à des milliers de travailleurs.

1585

Ça a changé beaucoup avec les changements qui sont intervenus dans l'économie mondiale.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 5^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Baie-Comeau...»)

1590

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 7^e paragraphe, fin, «... disponibles.»)

C'est un élément majeur. Ce qu'on retrouve au Québec dans les parcs industriels, ça a déjà été dit précédemment, les terrains industriels ne sont pas disponibles. On regarde simplement ce qui se passe dans la région de Sept-Îles où le gouvernement du Québec est obligé littéralement de se battre avec Cliffs pour obtenir des terrains et obtenir l'accès à un nouveau quai qui a été construit par le port de Sept-Îles.

1595

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «La ville...»)

1600

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e tiret, dernière ligne, «... de grandes surfaces.»)

À l'heure actuelle, on en a encore de disponibles, mais ce ne sont pas des terrains de grand gabarit.

1605

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Pour la phase II...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, «... 72 hectares.»)

En passant, Mason Graphite a déposé son rapport technique pour être capable d'aller chercher son financement sur les marchés financiers. C'est la dernière étape. L'étude d'impact a été déposée au ministère de l'Environnement également. C'était la dernière étape à faire avant de pouvoir obtenir son financement, donc le projet est très avancé.

1610

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, «Il reste donc...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... de ce projet.»)

Ça a d'ailleurs été déposé par la Ville de Baie-Comeau avec d'autres documents, mais j'ai mis la fiche qui résume un peu tout le processus dans lequel on s'est engagé.

1620

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Par ailleurs...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, dernière ligne, «... économique.»)

1625 Évidemment, Alcoa et Résolu avaient acquis beaucoup de terrains dans la municipalité et disposent de terrains de développement industriel, mais évidemment, un, ils ne sont pas nécessairement intéressés à les vendre et deux, ils ne sont pas nécessairement aussi intéressés à les vendre à des concurrents éventuels.

1630 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Le choix...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 4^e paragraphe, 2^e ligne, «... à cet endroit.»)

1635 C'est exactement un des arguments qu'on a utilisé pour essayer d'attirer des entreprises. Il y en a une qui actuellement avait le choix entre trois (3) options et a choisi l'option du parc Jean-Noël-Tessier.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 4^e paragraphe, 2^e ligne, «Ce carrefour...»)

1640 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, 4^e paragraphe, avant-dernière ligne, «... le tracé existant...»)**

On parlait de la boucle, on a parlé précédemment de la boucle, de la route 389 et enfin, de la route 138, pour l'expédition des produits finis.

1645 Le choix de Mason Graphite se résume en quelques points, et ça montre bien l'intérêt qu'on a pour le développement de la phase III du parc Jean-Noël-Tessier.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, point 1, «Transport...»)

1650 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, point 2, dernière ligne, «... au lac Guéret...»)**

1655 On parle beaucoup, vous avez sans doute entendu parler du fameux fly-in fly-out. Justement, Mason Graphite, en s'installant à Baie-Comeau, voulait éviter cette nouvelle donnée dans la main-d'œuvre au Québec où on dit on fait du fly-in fly-out, c'est des gens qui viennent du sud, viennent travailler dans le Nord, au bout de quatorze (14) jours retournent, puis c'est une autre équipe.

Avec l'installation de Mason Graphite dans le parc Jean-Noël-Tessier, on évite ça.

1660 La facilité d'accès au réseau routier pour les produits finis par la route 138! D'ailleurs, je citerais dans l'étude de faisabilité de Mason, on dit textuellement et je cite :

1665 «Le concentrateur est localisé à Baie-Comeau, ce qui signifie que la taille du camp du lac Guéret est significativement réduite.»

Donc il va y avoir seulement quelques employés au lac Guéret pour l'extraction du minerai.

1670 «Les coûts d'opération diminués de douze pour cent (12 %) à une localisation comparable maintenant avec la base de livraison Incoterms FCA Baie-Comeau comparativement à celle du lac Guéret. Et les émissions de gaz à effet de serre ont été réduites grâce à l'utilisation de l'hydroélectricité, ce qui rend les opérations plus écologiques et encore plus respectueuses de l'environnement.»

1675 On parlait tantôt que Baie-Comeau était située à un carrefour, un carrefour où l'électricité était disponible, si Mason avait décidé d'installer son concentrateur au lac Guéret, il aurait fallu qu'il compte sur des génératrices qui génèrent beaucoup de gaz à effet de serre. Je reprends la citation!

1680 «Le nouvel emplacement du concentrateur à Baie-Comeau offre également d'autres avantages comme un meilleur accès à de la main-d'œuvre qualifiée ainsi qu'à sa rétention, étant donné que les travailleurs auront une meilleure qualité de vie et pourront retourner chez eux après le travail, ainsi qu'un meilleur accès aux fournisseurs de services.»

1685 En fait, c'est l'ensemble des arguments qu'on utilise avec tous les investisseurs que nous rencontrons actuellement.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «La décision...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... la route 389.»)

1690 Il y a eu quelques délocalisations, par exemple on parlera de John Deere, on parlera de SMS; elles se sont relocalisées dans le parc Jean-Noël-Tessier, beaucoup plus pour de l'expansion et d'avoir de meilleures installations. R & G St-Laurent s'est déplacée du boulevard Industriel pour venir dans le parc Jean-Noël-Tessier, mais ça n'avait rien à voir avec le nouveau tracé de la 389. C'est une question de disponibilité de terrain qui était là.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Toutefois...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 4^e paragraphe, 4^e ligne, «... du 0-4 kilomètres.»)

1700 Par le ministère des Transports. Si la Ville doit faire ce tracé-là elle-même, puis on n'aura pas le choix si on veut faire du développement économique dans le parc Jean-Noël-Tessier, on peut

1705 rajouter autour de douze millions (12 M\$) à cette facture-là. En le faisant avec le ministère des Transports et évidemment avec l'aide du gouvernement, on serait en mesure de pouvoir desservir ce parc industriel là.

D'ailleurs, j'ai ajouté la fiche explicative que vous aviez déjà eue, qui avait déjà été déposée, qui parle de cet aspect-là du dossier.

1710 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 4^e paragraphe, 5^e ligne, «Agir autrement...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 5^e paragraphe, dernière ligne, «... de consommation.»)

1715 Actuellement, on a un secteur commercial qui est en développement au sud du boulevard Pierre-Ouellet entre la rivière Amédée et l'intersection Charles-Normand ou du Labrador de l'autre côté, et les entreprises qui nous approchent dans le domaine commercial à l'heure actuelle, ce sont de nouveaux joueurs, il n'y a pas de délocalisation.

1720 Et je pense que les mouvements de consommateurs d'un secteur à l'autre, c'est pas déterminé par la localisation de la route 389.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Nous n'entrevoions pas...»)

1725 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... du Québec.»)**

Quand on a parlé de la boucle, dans le fond, ce qu'on fait, on relie le Plan Nord à la stratégie maritime du gouvernement du Québec en utilisant l'ancien tracé et en en créant un nouveau pour le parc industriel.

1730 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Il s'agit...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 3^e paragraphe, dernière ligne, «... en 2017.»)

1735 Je comprends que 2016, c'est peut-être un peu vite, mais avec les discussions qu'on a eues avec Mason Graphite, à partir du moment où en 2017 on pourrait compter sur une 389 qui débouche dans le parc industriel, ce serait un atout majeur, parce que c'est à ce moment-là qu'ils commenceraient la production.

1740 De toute façon, on a déjà demandé au ministère des Transports d'avancer les travaux de construction prévus en 2018 en 2017. Cette démarche concrétise nos efforts pour agrandir et développer davantage notre parc industriel régional.

1745

Quoique notre intervention porte plus précisément sur une partie du tronçon 0-22 kilomètres, la SEBC est en accord avec l'ensemble du projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic-5, avec toutes les précautions prises par le MTQ et les mesures de mitigation qui seront sûrement mises en place pour atténuer certains inconvénients et assurer la protection de notre environnement.

1750

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Merci de votre présentation, monsieur Joncas. Quelques questions!

1755

Surtout en lien, vous vous présentez comme étant le bras immobilier, en quelque sorte, de la municipalité.

PAR M. PAUL JONCAS :

1760

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1765

Et vous complétez en disant que l'an dernier, vous avez élargi votre mandat en développement économique, j'aimerais que vous nous précisiez un peu c'est quoi l'arrimage qu'il y a avec Innovation et développement Manicouagan qui, lui, a repris le mandat des CLD en quelque sorte pour faire de la promotion économique.

1770

Alors c'est quoi l'arrimage ou la complémentarité en quelque sorte entre les deux (2) mandats, nous expliquer simplement les rôles respectifs de chacun, puis comment vous travaillez ensemble éventuellement?

PAR M. PAUL JONCAS :

1775

D'abord, on travaille ensemble. C'est que la Ville de Baie-Comeau voulait se donner une ressource pour s'occuper des projets qui sont plus particuliers à Baie-Comeau, comme ville-centre dans la région de la Manicouagan.

1780

À ce moment-là, c'est certain que la Ville de Baie-Comeau participait financièrement et participait avec des ressources à ID Manicouagan, mais voulait avoir une ressource bien à elle pour faire avancer les dossiers qui sont particuliers à Baie-Comeau.

1785

Il faut comprendre que ID Manicouagan, avant ça, c'était le CLD et là, avec la disparition des CLD, il va y avoir une restructuration qui est en train de se faire, mais à ce moment-là, il faut comprendre que le CLD, c'est un organisme qui relève de la MRC et qui travaillait pour l'ensemble de la Manicouagan. La Ville de Baie-Comeau, compte tenu de la situation économique qui était beaucoup plus difficile, avec les rationalisations qu'avaient les grandes entreprises, a décidé de se donner une ressource pour s'occuper des dossiers spécifiques à Baie-Comeau.

1790

Évidemment, je travaille avec les gens de ID Manicouagan, avec les gens de la Chambre de commerce. Ça, c'est la partie évidemment relation du milieu et développement économique aussi. On travaille régulièrement ensemble.

1795

Et évidemment, la position de la Société d'expansion là-dedans, c'est de fournir, dans le fond, les terrains à la Ville et à ID Manicouagan pour attirer des investisseurs.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1800

Vous avancez dans votre mémoire, vous parlez un peu des noyaux de consommation qui se déplacent entre les différents secteurs de la ville, est-ce que c'est appuyé, ça, par des études ou économiquement?

PAR M. PAUL JONCAS :

1805

Non. Je pense qu'au fil des ans, on a vu un pôle commercial important se développer dans le Secteur-Ouest de la ville, anciennement la ville de Hauterive, où il y a deux (2) centres d'achats, un qui est un peu plus de services, qui abrite des bureaux du gouvernement en même temps, et l'autre, le centre d'achats principal.

1810

C'est sûr que l'activité commerciale est diminuée un peu dans le centre d'achats du Secteur-Est, mais ça, c'est un phénomène que les gens qui vivent à Baie-Comeau connaissent assez bien.

1815

C'est une offre commerciale qui est différente. On a vu Walmart, Maxi dans le domaine de l'alimentation qui se sont installées dans le Secteur-Ouest, IGA a construit un magasin qui est assez important. Ça attire de la clientèle évidemment. Et ça provoque un certain déplacement de la clientèle.

1820

Ça, c'est un phénomène qu'on n'a pas d'études, mais quelqu'un qui vit à Baie-Comeau le voit facilement.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Une dernière question! Vous demandez au ministère des Transports évidemment de devancer son échéancier.

1825

PAR M. PAUL JONCAS :

Oui.

1830

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Pour ce qui est de Mason Graphite, éventuellement s'ils s'installent, leur délai d'implantation est de combien, là? Indépendamment de l'échéancier de réalisation de la 389, dans l'éventuel tronçon 0-4 kilomètres, eux, pour s'installer, ça leur prendrait combien de temps?

1835

PAR M. PAUL JONCAS :

On parle d'un début de construction en 2016 et une mise en production fin 2017, donc à peu près un an-un an et demi (1-1 ½) de construction.

1840

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

On parle de dix-huit (18) à vingt-quatre (24) mois?

1845

PAR M. PAUL JONCAS :

Oui, à peu près.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1850

Je vous remercie beaucoup, monsieur Joncas.

PAR M. PAUL JONCAS :

1855

Merci.

1860

**AUTO-CAM BAIE-COMEAU, GARAGE PIERRE LAVOIE,
VISION CHRYSLER, CARREFOUR BAIE-COMEAU**

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1865

Alors j'inviterais maintenant messieurs Pierre Lavoie et Jacques Bérubé pour Auto-Cam Baie-Comeau, Garage Pierre Lavoie, Vision Chrysler et Carrefour Baie-Comeau.

PAR M. JACQUES BÉRUBÉ :

1870

Bonsoir.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1875

Messieurs, bonsoir. La parole est à vous.

PAR M. JACQUES BÉRUBÉ :

1880

Je tiens à remercier le Bureau d'audiences, vous remercier tout le monde d'avoir permis d'éclairer beaucoup de choses, parce que ce soir avec la lecture des mémoires, ça nous a permis, puis ça a permis en même temps, j'ai vu monsieur François qui a été là à toutes les audiences, qui nous a permis de faire voir à beaucoup de gens qu'on n'était pas les moutons noirs, qu'on a vu par la déposition des mémoires qu'il y a beaucoup de choses qui ont changé, qui s'en vont dans la même direction que nous on veut aller.

1885

Ça fait que je tenais à vous dire merci beaucoup, c'est du bon travail.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1890

Vous n'avez pas encore vu notre rapport!

PAR M. JACQUES BÉRUBÉ :

1895

Non, mais au moins on a pu, ça a fait sortir beaucoup de petites choses.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1900

Je comprends qu'au moins, ça crée des rapprochements, puis ça vous permet de dialoguer avec les gens. Et voilà! Je vous écoute.

PAR M. JACQUES BÉRUBÉ :

Merci beaucoup. Je fais juste un petit consensus de qui nous sommes!

1905 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Les autres, c'est des schémas en annexe, c'est des configurations proposées et puis des extraits de rapports et communiqués qui ont été déposés, puis que les gens pourront consulter.

1910 Ça fait que ça semble complet.

Il y avait un ajout qui va être proposé par Pierre, je sais pas comment vous voulez planifier!

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1915 Oui, est-ce qu'il est écrit, verbal?

PAR M. PIERRE LAVOIE :

1920 C'est écrit. Ce sera pas long, Jacques a pratiquement tout dit.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1925 Nous vous écoutons.

PAR M. PIERRE LAVOIE :

Quelques petites corrections!

1930 En effet, sur les touristes de la 389, une erreur s'est glissée pour Jacques, c'est près de cinquante mille (50 000) touristes. Si on parle de touristes, c'est utilisateurs de camps et de chalets sur la 389.

1935 J'ai moi-même fait une enquête là-dessus, il y a treize cents (1300) propriétaires de chalets et de camps de chasse sur la 389, accessibles directement par la 389.

1940 Je les ai appelés, pas tous, j'ai fait une petite enquête, ils y vont entre quatre (4) et dix (10) fois par année, puis ils sont toujours de trois (3) à quatre (4) par véhicule. Ça fait que ça plus Hydro-Québec, les visites des barrages Manic-2 et Manic-5, ça nous amène à un chiffre de près de cinquante mille (50 000) touristes et visiteurs.

Pourtant, le ministère des Transports déclarait que – m'a vous lire exactement les paroles – «le ministère des Transports a évoqué que le touriste qui emprunte la route 389 était pratiquement inexistant sur la route». Je sais pas où ce qu'il avait pris ça, cinquante mille (50 000) personnes, je pense que ça existe un peu!

1945

Nous constatons ce point et nous mentionnons que l'impact touriste est très important sur l'achalandage de ce tronçon y est majeur.

Ça fait que là, ça, je me répète, j'ai appelé les choses, ça fait que ça a été pas mal tout dit ce que Jacques a dit.

1950

J'ai ici, si vous voulez voir la copie du sondage auprès des pourvoiries, des propriétaires de restaurant sur la route 389. Les recommandations! C'est surtout au niveau de la bretelle.

1955

Que le comité du Secteur-Est soit consulté sur la méthode de la faire, parce que moi, c'est sûr que je veux avoir la route du Labrador se reliant à la 389, je suis pour ça, c'est tout proche de chez nous aussi, mais qu'on soit favorisé pour qu'il débloque exactement sur le boulevard Comeau, c'est une route commerciale et non une route industrielle. Ça fait qu'on pourrait avoir une sortie invitante chez nous puis une route secondaire pour le parc industriel, ce serait une affaire tout à fait normale.

1960

Exemple à Québec, la 40 rentre pas dans les parcs industriels, on a toujours une route d'accès pour les parcs industriels.

1965

C'est pas mal tout, j'ai fait le tour.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Merci beaucoup. Alors je vous inviterais peut-être à déposer les documents complémentaires à madame Boutin à l'arrière. Ça fait que ça va devenir soit une annexe de votre mémoire ou soit que ça va devenir une pièce qui va être associée à votre présentation.

1970

Peut-être deux (2) questions! Tout d'abord, vous nous confirmez dans votre présentation que les chiffres que vous employez pour les différents tableaux, évidemment vous nous parlez d'un sondage qui a été réalisé par monsieur Pierre Lavoie, mais pour ce qui est des débits journaliers annuels moyens, c'est tiré des chiffres du ministère des Transports, c'est ça?

1975

PAR M. JACQUES BÉRUBÉ :

Oui, exactement.

1980

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

D'accord. Vous dites également que vous avez contacté les villégiateurs dans votre sondage?

1985

PAR M. PIERRE LAVOIE :

Oui, j'en ai appelé environ une dizaine de l'extérieur que je connaissais chez nous, du garage, puis je leur demandais combien de fois qu'ils allaient à leur camp, ah bien moi, j'y vas quatre (4) fois, l'autre six (6) fois, l'autre dix (10) fois par année. On est toujours trois-quatre (3-4) dans le véhicule.

1990

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Puis vous, intuitivement, sur la base de ce que vous avez échangé avec les gens, est-ce qu'ils vont prendre la nouvelle route? Ils prendraient la nouvelle route ou ils vont prendre le tracé actuel?

1995

PAR M. PIERRE LAVOIE :

Tout ce qui vient de l'ouest, c'est-à-dire de Québec, Victoriaville, tout ça, ils prennent tous le chemin de contournement, malheureusement, depuis les années quatre-vingt-dix où ça a été fondé.

2000

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

On parle du chemin de la Scierie-des-Outardes.

2005

PAR M. PIERRE LAVOIE :

Exactement.

2010

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

D'accord. Autre question! Vous en arrivez à faire une proposition pour ce qui est de l'affichage éventuel?

2015

PAR M. JACQUES BÉRUBÉ :

2020 Oui, bien, c'est un petit peu à ce qu'on est venu à un consensus, c'est que l'idée, c'est que nous, on veut le développement, on n'est pas contre le développement, sauf qu'on veut que ce soit favorable pour le secteur.

2025 Comme ce qu'on voyait tout à l'heure, toutes les présentations qui ont été faites dans tous les partis, ils sont tous unanimes à dire qu'ils veulent installer un hôtel parce qu'il va y avoir un volume, puis vois-tu, les chiffres changent, il y a du volume, ça veut dire que ça confirme qu'il y a du volume. Ça fait que nous, on veut avoir cette partie de volume là parce qu'on est au début de la rivière, on veut pas contourner cette rivière-là.

2030 Puis pour le développement du Secteur-Est et l'Ouest, c'est important qu'on puisse participer avec des bonnes signalisations, puis comme Pierre disait tantôt, des choses invitantes, puis en même temps, bien, travailler fort pour la route de contournement, parce que de plus en plus, on cachera pas qu'elle va être bientôt pavée, parce qu'on n'a pas eu de confirmation, ça fait qu'on considère que ça va être pavé bientôt, puis que notre ville, c'est important.

2035 Si on pense au développement économique, ça va être plus que du côté est, ça va être du côté ouest aussi, puis c'est important.

2040 On parlait tantôt que tout était centralisé du côté ouest, mais c'est important, il faut qu'on ait un consensus tout le monde ensemble de tous les niveaux qui ont proposé des mémoires, travaillent ensemble pour essayer de travailler sur cette route-là de contournement, puis après ça, l'atténuation des présentations pour que ce soit accueillant pour la ville du secteur Marquette, du côté est.

2045 C'est un peu ça, je sais pas si c'est clair comme réponse, là.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2050 Écoutez, plus précisément pour ce qui est de la formation du comité comme tel, écoutez, il semble y avoir convergence, parce qu'il y a certains intervenants qui l'ont déjà suggéré.

PAR M. PIERRE LAVOIE :

2055 Bien, je pense que c'est à nous, on est touché, puis c'est depuis deux (2) ans on représente le Secteur-Est, je pense que c'est à nous autres à être à la table des négociations.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Qui d'autres verriez-vous autour de la table?

2060

PAR M. PIERRE LAVOIE :

La Ville de Baie-Comeau puis le ministère des Transports.

2065

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

La Chambre de commerce s'est montrée volontaire pour éventuellement prendre le leadership là-dessus?

2070

PAR M. PIERRE LAVOIE :

Je pense que non.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2075

C'est beau.

PAR M. JACQUES BÉRUBÉ :

2080

Ça pourrait être un consensus.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Alors je vous remercie beaucoup de votre présentation, messieurs.

2085

PAR M. PIERRE LAVOIE :

Une dernière recommandation, si vous me le permettez!

2090

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Oui, une toute dernière.

PAR M. PIERRE LAVOIE :

2095

Merci. Le contrat du 0 au 20 kilomètres, le ministère des Transports voulait le donner juste sur un appel d'offres environ de quatre-vingts (80 M\$) à cent millions (100 M\$), c'est complètement défavoriser les contracteurs de Baie-Comeau, ça. Je vois pas beaucoup de contracteurs à Baie-Comeau qui sont capables en ce moment ou l'an prochain de prendre des contrats de cent millions (100 M\$).

2100

Ça devrait être partagé en trois (3) ou quatre (4) contrats pour donner une chance à tout le monde de travailler.

2105

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Là, vous rejoignez une recommandation du fractionnement de contrats.

PAR M. JACQUES BÉRUBÉ :

2110

De la Chambre de commerce, c'est pour ça.

PAR M. PIERRE LAVOIE :

2115

C'est bien.

PAR M. JACQUES BÉRUBÉ :

2120

Une dernière chose, puis après ça, on quitte! Juste bien s'assurer, on dit, comme on proposait tantôt à ID Manicouagan, c'est qu'ils commencent immédiatement. Qu'ils fassent une route qui puisse se présenter, qu'il se prépare une route qui puisse aller fournir cette industrie-là si elle est pour venir.

2125

Parce qu'on n'a pas besoin, pour aller transporter des camions, on n'a pas besoin de gros schémas de structure, ça fait qu'on le fasse tout de suite pour pas qu'on attende, qu'on puisse développer puis qu'on recule pas.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2130

Merci messieurs.

PAR M. JACQUES BÉRUBÉ :

Merci beaucoup.

2135

PAR M. PIERRE LAVOIE :

Merci.

2140

ASSOCIATIONS TOURISTIQUES RÉGIONALES DE MANICOUAGAN ET DUPLESSIS

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2145

Alors j'inviterais maintenant madame MariePier Paquet pour les Associations touristiques régionales de Manicouagan et de Duplessis.

PAR Mme MARIEPIER PAQUET :

2150

Bonsoir.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2155

Bonsoir madame.

PAR Mme MARIEPIER PAQUET :

2160

Je vais tâcher de me faire dynamique!

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Alors la parole est à vous.

2165

PAR Mme MARIEPIER PAQUET :

Merci. On a parlé beaucoup de développement industriel, je suis heureuse que messieurs aient mis la table en fait sur un autre vecteur qui gagne en importance ici, c'est-à-dire le développement touristique.

2170

Je représente Tourisme Côte-Nord ce soir, c'est-à-dire les Associations touristiques régionales de Manicouagan et de Duplessis.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Tourisme Côte-Nord...»)

2175

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, 3^e ligne, «... des prochaines années.»)

Tourisme Côte-Nord considère que la 389, c'est plus qu'une route; en fait, c'est un produit touristique d'appel de la Manicouagan et de la Côte-Nord.

2180

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «En mai 2013...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, «... de ses priorités.»)

2185

Donc en chiffres, c'est cinq cent soixante mille (560 000) visiteurs pour cent soixante-dix-sept millions de dollars (177 M\$) d'investissement, c'est-à-dire un accroissement de vingt-six pour cent (26 %) du nombre de visiteurs et quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %) des dépenses touristiques de 2010 à 2020.

2190

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «La première...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, 2^e ligne, «... touristiques.»)

2195

Donc on a trois (3) pôles touristiques différents, en fait, qui touchent de près ou de loin la route 389, c'est-à-dire le pôle de Baie-Comeau, pôle de Fermont et l'extrémité en fait de la boucle, le pôle Blanc-Sablon.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 2^e ligne, «Le plan...»)

2200

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... autochtones.»)

Donc en tout, on parle d'environ mille sept cents kilomètres (1700 km), la boucle.

2205

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Pour ce faire...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 5^e puce, 1^{re} ligne, «... et produits touristiques...»)

2210

Donc par exemple les entreprises sont appelées à animer leurs entreprises, de se renouveler, d'offrir des prolongations dans leurs services pour couvrir plus long la saison

touristique, de faire des modifications dans leurs entreprises pour être plus accessibles aux personnes à mobilité restreinte par exemple, on parle d'accès WiFi.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 6^e puce, 1^{re} ligne, «Offrent l'opportunité...»)

2215

FIN DE LA LECTURE (Page 4, avant-dernière puce, dernière ligne, «... 389-500-510...»)

Donc ça s'en vient à court terme. Et aussi, cette firme-là sera mandatée pour élaborer la stratégie marketing à développer pour la promotion efficace de ce produit touristique là.

2220

Aussi, on est en train de travailler sur la refonte des outils existants pour maximiser la promotion de la route à court terme.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «À moyen terme...»)

2225

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2^e paragraphe, 8^e ligne, «... concernée.»)

Et Baie-Comeau et la Manicouagan.

2230

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2^e paragraphe, 8^e ligne, «Bien que la route...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 2^e puce, 2^e ligne, «... en toute sécurité...»)

C'est un axe qui est de plus en plus utilisé justement par la clientèle cycliste.

2235

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 3^e puce, 1^{re} ligne, «D'ajouter...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 3^e puce, dernière ligne, «... distinctifs.»)

2240

Donc plus loin aussi dans la route, on fait d'autres recommandations en lien avec des téléphones satellites par exemple, comme il existe au Labrador pour faire des appels d'urgence. Évidemment, ça ne concerne pas le premier tronçon.

2245

Et on fait certaines recommandations par rapport à un site touristique historique à l'emplacement de Gagnonville.

Donc on demeure entièrement disposé à participer activement à l'approfondissement des suggestions mentionnées précédemment.

2250

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, dernier paragraphe, 3^e ligne, «Il nous apparaît...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 7, dernier paragraphe, dernière ligne, «... originale.»)

2255 Donc il y avait en annexe certains chiffres et des notions qualitatives en fait de la clientèle qui fréquente les lieux d'accueil. Donc il est toujours un peu complexe de quantifier le nombre de visiteurs touristiques; toutefois, on a quand même des chiffres au niveau des lieux d'accueil, donc c'est ce qu'on présente en annexe.

2260 Ce qui est très clair comme constat par contre dans cette annexe-là, c'est que la clientèle du Labrador diffère grandement de la clientèle qu'on voit dans les deux (2) lieux d'accueil, dans le fond, qui sont situés sur la route 389. Donc on pense que l'implantation d'un itinéraire interprovincial comme on est en train de travailler, c'est-à-dire le circuit Grand Nord, ce serait l'opportunité pour les deux (2) régions en fait de diversifier leur clientèle touristique.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2265 Merci de votre présentation, madame Paquet.

2270 Bien justement, pour ce qui est de l'annexe B, il y a beaucoup de chiffres, pour vous, est-ce que ces chiffres-là dénotent une hausse, une baisse de fréquentation?

PAR Mme MARIEPIER PAQUET :

2275 Il y a une légère hausse pour ce circuit-là, notamment par nos actions marketing qui promeuvent justement les grands espaces, le dépaysement. Et d'autant plus que la structuration se fait, le développement se fait par cet axe-là.

Je vous ai parlé de certains partenaires avec qui on travaille, il y en a d'autres également.

2280 Donc on souhaite qu'ils puissent bénéficier des travaux sur la route 389 pour qu'on puisse promouvoir davantage cette destination-là.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2285 Vous parlez de sécurité.

PAR Mme MARIEPIER PAQUET :

Oui.

2290

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Vous dites «il est primordial de penser à la sécurité et au confort des usagers», c'est un élément qui a été abordé en première partie de l'audience, et on a cru comprendre des propos qui ont été tenus par les gens du ministère des Transports, évidemment l'impératif de sécurité est une des justifications de l'intervention du ministère des Transports, mais on nous a parlé aussi de la contrainte en termes d'interventions en cas d'urgence. La Ville de Baie-Comeau en a fait mention tout à l'heure.

2295

2300

Alors évidemment, il y a une question de délai. Est-ce que vous avez des suggestions ou une opinion en rapport avec un rehaussement éventuel de la sécurité de la route et surtout des interventions d'urgence?

2305

Parce qu'on comprend que c'est quand même une route isolée où il y a besoin quand même, en termes d'interventions, les premiers intervenants ont quand même des délais assez longs éventuels d'interventions en cas d'urgence, est-ce que vous avez une opinion là-dessus?

PAR Mme MARIEPIER PAQUET :

2310

Pour le premier tronçon, c'est difficile pour nous de se prononcer, étant donné qu'on n'est pas de premier ordre à ce niveau-là.

2315

Un peu plus loin par contre, quand on s'approche de la destination Labrador par exemple, on a fait des recommandations dans le sens où le Labrador le fait déjà, c'est-à-dire des téléphones satellites à des endroits stratégiques qui permettent de faire le 9-1-1 seulement par exemple.

Sinon, j'ai pas d'autres suggestions en ce sens-là.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2320

Vous suggérez d'ajouter des haltes routières offrant des services essentiels pour les cyclistes, les automobilistes, puis aussi offrir un moment de détente, est-ce que ces suggestions-là ont été faites auprès du ministère des Transports?

2325

Est-ce qu'il y a déjà eu des échanges avec le ministère à ce sujet-là?

PAR Mme MARIEPIER PAQUET :

2330 Oui, on est très très souvent en communication avec le ministère des Transports, étant donné que c'est eux qui gèrent tout qu'est-ce qui est affichage touristique, en fait, sur les routes. Donc évidemment que oui, ça a été discuté et rediscuté plusieurs fois.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2335 Et la réception du ministère des Transports?

PAR Mme MARIEPIER PAQUET :

2340 C'est pas toujours facile, je devrais vous avouer que souvent, on doit acheminer plusieurs communications pour avoir réponses, mais c'est un travail de plus haut niveau, je pense.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2345 Merci madame de votre présentation et d'avoir répondu à nos questions.

**DROIT DE RECTIFICATION
MICHEL BÉRUBÉ**

2350 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Alors certaines personnes se sont inscrites pour un rectificatif, alors j'inviterais tout d'abord monsieur Michel Bérubé s'il vous plaît.

2355 Alors je rappelle qu'un rectificatif, c'est pour rétablir des faits et non pas de commenter des opinions qui ont été émises dans le cadre de l'audience.

Alors monsieur Bérubé!

2360 **PAR M. MICHEL BÉRUBÉ :**

2365 Merci monsieur le Commissaire. Une opinion, je pense qu'on est réuni ici ce soir pour un projet extrêmement important pour la région. On s'entend sur la majorité des choses que ce projet-là doit voir le jour.

On s'entend pas sur le 0-4 kilomètres. Je pense qui est un élément important, nous, qu'il y ait un développement, une route qui se fasse pour aller directement sur le parc industriel pour permettre un développement économique de la ville économique de Baie-Comeau, je pense que tout le monde est d'accord avec ça.

2370

Nous, ce qu'on accroche, c'est de maintenir la route existante pour permettre à nos commerces d'être en santé.

Tout à l'heure, le maire parlait de l'impact que ça n'aura pas, par exemple, sur la vente de véhicules. C'est peu connaître le commerce de détail. Nous, on a mis des milliers de dollars...

2375

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Là écoutez, monsieur Bérubé...

2380

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ :

C'est une rectification sur la chose!

2385

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

On est beaucoup plus dans l'opinion, mais je vous laisse aller. Je vous laisse continuer.

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ :

2390

C'est une rectification, parce que c'est peu connaître le commerce de détail, parce que nous, on met des milliers de dollars en affichage dans nos fenêtres, on met des milliers de dollars en affichage sur les autos pour permettre que les véhicules qui passent en avant de nos commerces le voient. Ça fait que ça a un impact majeur.

2395

Il y a plusieurs, depuis le début, même dans le premier volet du BAPE, ils ont mentionné que ça avait pas d'impact, que ça n'avait pas d'impact, ça a un impact majeur. On vend des véhicules à ce moment-là.

2400

Deuxième rectification, monsieur le Commissaire...

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Parce qu'on est dans l'opinion, monsieur Bérubé!

2405

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ :

Bien dans l'opinion, écoutez! Tantôt, le premier volet, la première fois, la dernière fois, le premier volet, on n'avait pas le droit de parler.

2410

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Permettez, monsieur Bérubé, je vais juste vous préciser une chose! On n'est pas dans un débat contradictoire, et le rectificatif est pour permettre de corriger des faits, des éléments factuels. Vous êtes dans l'opinion, monsieur Bérubé.

2415

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ :

Je pense que...

2420

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Alors écoutez, je vais considérer que vous présentez un mémoire verbal, mais je vais vous demander d'éviter de commenter les opinions qui ont été émises par les autres intervenants!

2425

Alors parce qu'on est dans l'opinion, je vous permettrai pas de continuer si vous persistez à vous mettre en contradiction avec les gens qui sont venus exprimer certaines idées.

2430

Alors je vous laisse la possibilité de continuer à vous exprimer, mais de ne pas réagir aux propos qui ont été tenus qui relèvent de l'opinion des gens. Les gens ont droit à leur opinion, que vous soyez d'accord ou en désaccord. Le rectificatif, c'est des faits.

2435

Alors si vous voulez exprimer une opinion, je vais vous permettre de le faire, mais je vous préviens, c'est que si vous continuez à exprimer des opinions sur les opinions qui ont été émises, je vais devoir vous demander de vous retirer.

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ :

Bon d'abord les faits, je vais vous donner exactement les faits. L'impact est majeur quand tu diminues l'achalandage devant un commerce de détail. Ça, c'est un fait, OK!

2440

Puis on l'a vu dernièrement, il y a eu la prolongation de la route 20 dans le coin de Cacouna, ça a eu un impact sur les commerces. On vient d'inaugurer la route 20 vers L'Isle-Verte, ça va avoir un impact sur les commerces.

2445

Nous, on est complètement en accord que ce projet-là se fasse, on est complètement en accord qu'il y ait un débouché sur le parc industriel. Ce que nous, c'est connu, on veut être respecté dans la façon de voir que le ministère a dévié cette route-là.

2450 Puis ça l'a un impact majeur sur nos commerces. On a acquis des terrains de la Ville de Baie-Comeau pour des développements futurs d'entreprises, et c'est faux de dire, puis on l'a dit, les spécialistes dans le premier volet du BAPE – non, non, monsieur le Commissaire, je vous donne, je mets en faux ce qui a été dit! C'est que nous, on s'oppose à ça. On pense qu'il y a eu effectivement peu d'études de faites sur l'impact économique à savoir sur nos commerces.

2455 De continuer la route pour permettre aux véhicules venant du nord qui vont passer devant nos commerces, ça l'a aucun impact pour tous les autres commerces, mais ça l'a un impact si on relie la route sur un caractère global.

2460 Que le parc industriel soit développé, qu'il soit asphalté, au même titre qu'on a développé la route de contournement pour que les camions puissent passer pour aller développer le parc industriel, tout le monde est d'accord avec ça, on a des commerces, OK!

2465 Mais à ce titre-là, ce que nous on dit, c'est qu'à ce moment-là, le comité, pour permettre la signalisation ou la déviation de la route à partir du quatre kilomètres (4 km), nous, on veut être présent. C'est nous qui veut, si vous voulez, patronner ce comité-là. Avec le ministère et la Ville de Baie-Comeau, on n'a aucun problème avec ça.

2470 Mais ce qui est important à mentionner ce soir, c'est que ça l'a un impact majeur sur nos commerces. C'est pour ça qu'on a déposé le mémoire, et on s'oppose pas au projet. Il y a personne qui peut s'opposer au développement économique de la ville de Baie-Comeau, on en a tous besoin.

2475 Puis demain matin, on sera capable de faire la route pour développer le parc industriel, on va signer, puis on va même contribuer s'il manque des milliers de dollars pour la développer, la route.

Mais ce qui est important de mentionner ce soir dans ça, c'est qu'il faut que les conditions se fassent en collaboration avec les gens qui sont vraiment impactés là-dessus.

2480 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Alors on a compris votre opinion, monsieur Bérubé.

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ :

2485

Merci monsieur le Commissaire.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2490

Je vous remercie beaucoup.

ANDRÉ BERNATCHEZ ET JEAN HARDY

2495

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Alors j'inviterais maintenant monsieur Bernatchez s'il vous plaît pour un rectificatif qui, je le rappelle, doit se baser sur les faits.

2500

J'avais monsieur Bernatchez. Alors simplement pour les besoins de transcription, simplement vous nommer à titre de représentants du ministère des Transports, les deux (2), parce que notre sténographe prend les notes à distance, puis elle souhaiterait vous identifier correctement!

2505

PAR M. ANDRÉ BERNATCHEZ :

André Bernatchez, gérant de projet au ministère des Transports.

2510

PAR M. JEAN HARDY :

Jean Hardy, gérant de projet pour le Consortium Cegertec-Stantec-LVM.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2515

Merci messieurs. Alors le rectificatif!

PAR M. ANDRÉ BERNATCHEZ :

2520

Donc je vais introduire un petit peu. Pour commencer, je veux vous assurer que nous prenons note des suggestions mentionnées dans les mémoires de ce soir et d'hier.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2525 Là, on est encore dans l'opinion!

PAR M. ANDRÉ BERNATCHEZ :

2530 On va y arriver. Concernant l'affirmation que le chemin de contournement serait pavé à court terme! Je tiens à rectifier que le MTQ n'a pas de projet annoncé de paver le chemin de contournement de Manic-2.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2535 Là, on parle de la Scierie-des-Outardes.

PAR M. ANDRÉ BERNATCHEZ :

2540 De la Scierie-des-Outardes.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

D'accord.

2545 **PAR M. ANDRÉ BERNATCHEZ :**

Le deuxième rectificatif, je vais laisser la parole à monsieur Hardy, c'est concernant les chiffres avancés de la perte de revenus et de la ligne électrique dans le secteur du lac Petit Bras.

2550 **PAR M. JEAN HARDY :**

2555 C'est ça, à la page 2 du mémoire, les deux (2) premières lignes en haut, quand on mentionne que «selon les données présentées par le MTQ – bon, l'alternative du 0-4 par Labrador – provoquera une diminution de la clientèle estimée à dix pour cent (10 %) – et à la page 4, on dit – provoquera une diminution des ventes réalisées, entre parenthèses on dit, «dix pour cent (10 %) selon les chiffres avancés par le MTQ».

2560 Dans notre présentation du 20 octobre, à l'acétate 14 qu'on a mentionné, c'est que la diminution estimée totale de circulation serait de huit pour cent (8 %).

Et ce qu'on a dit à l'acétate 17, «la diminution de la circulation routière de passage – donc de transit – est équivalente à près de deux pour cent (2 %)». C'est ce qu'on a mentionné.

2565

Ensuite, à la page 7, le point 4, je suis d'accord avec monsieur qu'il y a quatre (4) lignes, en fait il y a deux (2) lignes de pylônes de cent soixante et un (161) kV et il y a quatre (4) lignes de conducteurs.

2570

Par contre, quand on dit que ça vient augmenter les coûts du projet de façon importante, on a déjà fait l'arrimage avec Hydro-Québec TransÉnergie, et notre profil de route ne dégrade pas la situation des fils, on dégage ce qu'ils nous demandent. Donc il n'y a pas de coûts reliés aux lignes de transmission.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2575

D'accord. Autre chose?

PAR M. ANDRÉ BERNATCHEZ :

C'est tout.

2580

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Merci messieurs.

2585

MOT DE LA FIN

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2590

Alors c'est ce qui met fin à la deuxième partie de l'audience publique du Bureau.

2595

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la Commission et même un mois après la sortie publique du rapport.

2600

Les personnes désirant exercer leur droit de rectification peuvent encore le faire par écrit et auront jusqu'au 25 novembre pour le faire.

Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à madame Boutin, notre coordonnatrice, qui, à défaut de le faire, la Commission pourrait décider de ne pas l'accepter si vous dépassez ce délai.

Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises.

2605

La Commission d'enquête poursuit ses travaux, et le rapport sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 4 février 2016.

2610

La Commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique.

2615

Elle remercie également les personnes-ressources et le promoteur pour leur collaboration à ce processus public.

2620

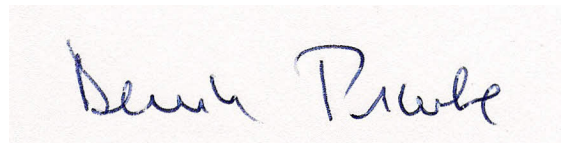
J'aimerais aussi remercier l'équipe de travail qui m'accompagne, d'abord souligner les gens du Centre de services partagés, monsieur Buisson, monsieur Métivier, monsieur Pierre Dufour du BAPE qui a assuré la webdiffusion, ainsi que notre sténotypiste, madame Denise Proulx, de même que l'équipe de la Commission d'enquête, madame Laurence Morin-Rivet, madame Catherine Plasse et madame Boutin, notre coordonnatrice.

2625

Alors merci à toutes et à tous d'avoir contribué aux travaux de la Commission. Merci. Bonsoir.

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.

2630



DENISE PROULX, s.o.

2635